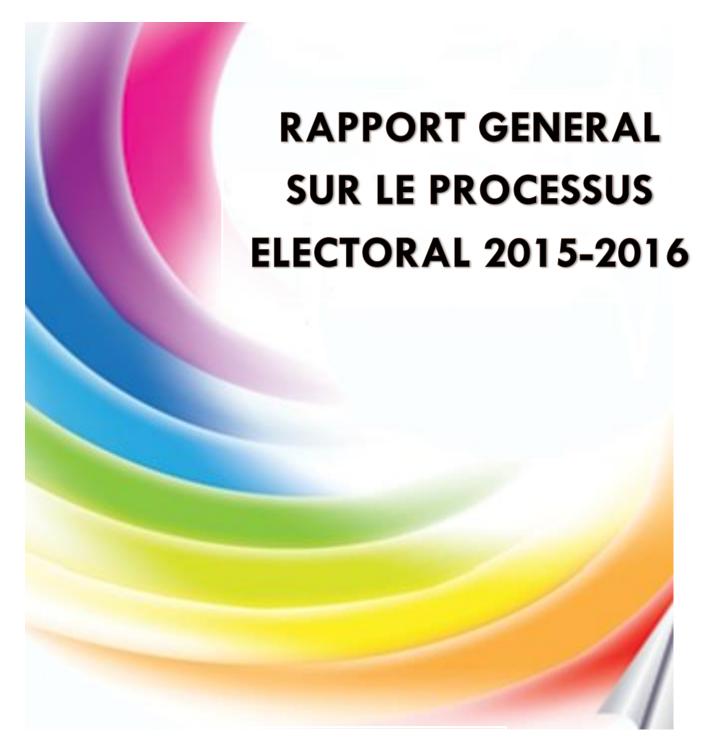


UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)



Les membres de la CENI

Noms et Prénoms	Fonctions
Dr Djaza AHMED MOHAMED	Président
Mme Nadjahe ALLAOUI	Vice-Président
M. Ali Mohamed Youssuf Said	Secrétaire Général
M. Soilihi Abdallah Mohamed	Coordinateur du Matériel
Mlle AHMED Zainab	Secrétaire à la communication
Mme Anzimata ABDOU	Commissaire en charge de la formation
M. Ali Toilibou ABOUSSOIRI	Commissaire en charge des équipements
M. Mahoulida SAODIKI	Commissaire en charge du fichier électoral
M. MZE DAFINE Said	Commissaire en charge de la communication
M. Soumaila KAMBI	Commissaire en charge de ressources humaines
Mme Moinaecha MROUDJAE	Commissaire en charge du matériel et de la logistique
Mme Mariama MASSOUNDI	Commissaire en charge de la centralisation des résultats
M. Latuf ABDOU	Commissaire en charge des relations avec les politiques

Editorial

Président de l'Union des Comores **Son Excellence Dr IKILILOU Dhoinine** qui a investi les treize (13) membres de la CENI pour assurer l'organisation et la gestion des élections qui se dérouleront dans notre pays pour une période de six (6) ans à compter de septembre 2014.

J'en profite surtout cette occasion pour souhaiter grand succès au nouveau Président de l'Union des Comores **Son Excellence le Colonel AZALI Assoumani**, à qui les Comoriens restent confiant quant aux développements sociaux économiques et politiques du pays.

Mes collègues de la CENI, par ma voix, expriment leurs remerciements au peuple comorien, aux partis politiques et aux candidats pour leur patriotisme. L'esprit républicain de nos forces de sécurité est naturellement salutaire. Quant aux parties prenantes nationales et les partenaires internationaux nous leur manifestons notre reconnaissance infinie.

Nous venons à travers le présent rapport général, de relater les principales activités réalisées au cours du processus électoral 2015-2016, pour l'élection du Président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des Iles Autonomes, le 21 février, le 10 avril et la reprise du 11 mai 2016 dans l'île autonome de Ndzuwani.

En effet, les activités réalisées au cours de ce processus électoral sont en rapport avec le cadre légal des élections, le fichier électoral biométrique, la communication et la sensibilisation des électeurs, la planification et la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières, l'organisation des scrutins, les raisons du non aboutissement du vote des comoriens établis ou résidant à l'étranger et les formations des acteurs aux élections. Font partie intégrante de ce rapport général les contraintes rencontrées durant le processus électoral ainsi que les recommandations adressées aux hautes autorités.

Dr. DJAZA Ahmed Mohamed

TABLE DES MATIERES

INTE	RODUCTION	6
СНА	PITRE I : CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DES ELECTIONS	7
I - C	Cadre légal	7
1.	La Constitution	7
2.	Les Lois	7
3.	Les décrets, arrêtés et arrêts	
4.	Les notes circulaires et les décisions	
II - I	Les Organes de gestion des élections	
1.	La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements	
2.	Le Ministère en charge des élections	
3.	La Cour Constitutionnelle	
<i>4</i> .	Le Conseil National de la Presse et de l'audiovisuel (CNPA)	
5.	Le Cadre Permanent d'Echange et de suivi du Processus Electoral	
	PITRE II : FICHIER ELECTORAL BIOMETRIQUE	
I – I	Définitions générales préliminaires	
1.	Conditions requises pour être électeur en 2016	
2.	L'opération de recensement général	
-	Le centre des opérations de révision exceptionnelle (CORE)	
1.	Les membres du CORE	
2.	Superviseurs de régions	
3.	Le rôle de la CEII sur la révision exceptionnelle	
	Les résultats du recensement électoral	
1.	Régistration par région	
2.	Comparatif du recensement de 2014 et 2015	
	Répartition de la population par genre pour les scrutins 2016	
VI -	Bureaux de votes crées	20
VII -	- Contraintes liées à la collecte et au traitement des données	21
VIII	- Recommandations	21
СНА	PITRE III: COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	22
I - C	Objectifs et moyens	22
1.	Les objectifs de communication	
2.	Les Moyens utilisés	
II - I	Déroulement	
1.	Communication et Information	
2.	Sensibilisation	23
3.	Identification et régulation de la Circulation	23
4.	Matériels et activités de visibilité	24
5.	Observation électorale	25
III -	Contraintes et recommandations	26
1.	Contraintes:	26
2.	Recommandations:	27
СНА	PITRE IV - VOTE DES COMORIENS ETABLIS OU RESIDANT A L'ETRANGER	28
I - P	Présentation	28
	Le Pays retenu et les travaux de préparation	
1.	Le Budget prévisionnel	
2.	Défaut des Textes légaux et règlementaires	

III - Recommandations	30
CHAPITRE V : PLANIFICATION DES RESSOURCES ET LOGISTIQUE ELECTORALE	31
I - Ressources humaines	31
II - Ressources matérielles	32
1. Acquisition d'équipements	32
2. Acquisition du matériel électoral	
3. Bulletins de vote et imprimés électoraux	
4. Acheminement du matériel électoral	
III — Ressources financières	
Le Budget spécifique de la CENI Mobilisation des Ressources de Financement	
Gestion financière de la reprise des élections à Ndzuwani	
CHAPITRE VI : FORMATIONS	
I - Renforcement de capacité	
II - Formation des grands formateurs (niveau 1)	43
III - Formation des formateurs des MBV (niveau 2)	43
IV - Formation des membres des bureaux de vote (niveau 3)	43
V - Formation des forces de sécurité	44
VI - Formation des représentants des candidats et des partis politiques rela	tives aux
assesseurs	45
VIII - Contraintes et recommandations	
CHAPITRE VII: ORGANISATION DES SCRUTINS	
I - Dépôts et traitement des dossiers de candidatures	47
II - Nombre des candidatures retirées, déposées et retenues, par genre	47
III - Nombre des candidatures retenues par affiliation	
IV - Campagne électorale	48
V - Déroulement du scrutin et proclamation des résultats provisoires	48
VI - Centralisation et proclamation provisoire des résultats ;	49
VII - Reprise des élections à Ndzuwani	
VIII - Participation des femmes au scrutin du 1er tour 2016	53
CHAPITRE VIII : CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS GENERALES	54
I – Contraintes	54
II - Recommandations	54
CONCLUSION	56
ANNEXES	57
Annexes sur les candidatures	
Annexes sur la population inscrite	58
Annexes sur les résultats des formations de MBV	67
Annexes sur les résultats définitifs	69
Annexes sur les résultats par affiliation	73

SIGLES ET ABREVIATIONS

BV : Bureau de Vote

MBV : Membre de Bureau de Vote

CC : Cour Constitutionnelle

CECI : Commissions Electorales Communales Indépendantes

CEII : Commission Electorale Insulaire Indépendante

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

COI : Commission de Océan Indien

CORE : Centre des Opérations de la Révision Exceptionnelle

CNPA : Conseil National de la Presse et de l'audiovisuel

CNTDE : Centre National de Traitement de Données Electorale

CTND : Commission Technique Nationale de la Diaspora

DGE : Direction Générale des Elections

ECES : Centre Européen d'Appui au Processus Electoraux

FCDH : Fondation Comorien des Droits de l'Homme

FECOSC : Fédération Comorienne des Organisations de la Société Civile

MIIDI : Ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation chargé des

Relations avec les Institutions

MIREX : Ministère des Relations Extérieurs

MOSC : Mouvement des Organisations de la Société Civile

OBSELEC: Observatoire des Elections

OIM : Office International des Migrations

PACTE II : Projet d'Appui à la Crédibilité et à la Transparence des Elections

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

INTRODUCTION

La tenue des élections pour le renouvellement régulier des élus dans les délais prévus par la constitution résulte d'un fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat et du système électoral en particulier, elle est également une consécration des principes démocratiques.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est, en vertu de la loi N°14-004/AU du 12 avril relative au code électoral en son article 30, l'organe chargé d'organiser les élections en Union des Comores. Après avoir clôturé le triple scrutin sur les élections législatives, des conseillers des îles et des conseillers communaux, la CENI n'a pas désemparé, elle s'est mise en chantier pour organiser celles du Président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des îles autonomes. Elle s'est appuyée sur les recommandations issues de son rapport général des élections de 2014-2015 et celle faites par les observateurs électoraux pour réaliser les activités préalables à l'organisation de ces élections. Ainsi, dès le mois d'avril 2015, elle a élaboré son chronogramme électoral incluant la révision du code électoral, celle des listes électorales et le vote des comoriens résidents ou établis à l'étranger.

L'enjeu politique de ces élections a suscité une implication massive d'hommes et femmes, soit en qualité de militants de partis politiques, de candidats indépendants ou de citoyens électeurs et une mobilisation des moyens financiers et logistiques importants renforcés par une subvention octroyée à la CENI par l'Union Européenne.

Les 21 février, 10 avril et 11 mai 2016, s'est tenu un double scrutin relatif respectivement, aux élections couplées du primaire et premier tour des gouverneurs des îles, l'élection présidentielle et le 2^{ème} tour des gouverneurs des îles, puis la reprise de l'élection présidentielle et celle du Gouverneur de Ndzuani dans 13 bureaux de votes de l'île.

Le scrutin se déroulait sur l'ensemble du territoire national dans sept cent vingt-trois (723) bureaux de vote pour une population électorale de trois cent un mille six (301.006).

Avec la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle le 15 mai 2016 par le Cour Constitutionnelle, juge du contentieux électoral, l'Union des Comores vient d'inaugurer un nouveau cycle de la tournante.

Le présent rapport fait le point des activités réalisées dans les différentes phases du processus électoral de 2015-2016, depuis la préparation en avril 2015. Il soulève en même temps les difficultés rencontrées et formule un certain nombre de recommandations.

Ce rapport est composé des chapitres suivants :

- Cadre légal et Institutionnel des élections (Chapitre I)
- Fichier électoral (Chapitre II)
- Communications et Sensibilisations (Chapitre III)
- Vote des Comoriens établis ou résidant à l'étranger (Chapitre IV)
- Planification des Ressources électorales (Chapitre V)
- Formations (Chapitre VI)
- Organisation des Scrutins (Chapitre VII)
- Contraintes et recommandations (Chapitre VIII)

CHAPITRE I: CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DES ELECTIONS

I - Cadre légal

Le cadre légal qui a servi au processus électoral 2015-2016 est basé sur une diversité de sources. Ce cadre légal du processus électoral de l'Union des Comores est composé principalement de la constitution, du Code électoral, de la loi organique, de décrets, des arrêts et des arrêtées. Pour combler les lacunes éventuelles ou clarifier certaines dispositions de la loi, la CENI prend des décisions

1. La Constitution

La constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée en 2009 est une émanation des accords de Fomboni. Elle a instauré l'harmonisation des élections mise en œuvre lors de la tenue des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des Îles.

2. <u>Les Lois</u>

* Les lois

- ✓ La loi organique N° 04-001/AU du 30 juin 2004 relative à l'organisation et aux compétences de la Cour Constitutionnelle ;
- ✓ La loi organique N° 05-014/AU du 03 octobre 2005 sur les autres attributions de la Cour Constitutionnelle modifiée par la loi organique N° 14-016/AU du 26 juin 2014 ;
- ✓ La loi organique N° 05-009/AU du 04 juin 2005 fixant les conditions d'éligibilité du Président de l'Union et les modalités d'application de l'article 13 de la Constitution, modifiée par la loi organique N° 10-019/AU du 06 septembre 2010 ;
- ✓ La loi organique N° 10-019/AU du 6 septembre 2010 portant modification de certaines dispositions de la loi organique ;
- ✓ La loi organique N° 14-016/AU du 26 juin 2014 portant modification de certaines dispositions de loi organique N° 05-014/AU sur les autres attributions de la Cour Constitutionnelle publiée par le décret N°14-108/PR;
- ✓ La loi N° 14-004/AU du 12 Avril 2014, relative au code électoral publiée par le décret N° 14-078/PR ;

3. Les décrets, arrêtés et arrêts

Les décrets

- ✓ Décret N° 16-071/PR du 02 mai 2016 portant convocation des certains électeurs pour la reprise à Ndzuwani de l'élection du président de l'Union et du second tour des gouverneurs ;
- ✓ Décret N° 16-051/PR du 13 mars 2016 portant modification de décret N° 15-184/PR portant convocation du corps électoral ;
- ✓ Décret N° 15-184/PR du 23 novembre 2015 portant convocation du corps électoral pour l'élection du Président de l'Union et celles des Gouverneurs des Iles autonomes ;
- ✓ Décret N° 15-200/PR du 8 décembre 2015 portant nomination des membres du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel ;
- ✓ Décret N° 14-131/PR modifiant le décret N°14-121/PR du 25 juillet 2014, arrêtant la liste des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- ✓ Décret N° 14-120/PR du 21 juillet 2014 portant application du code électoral.

Les arrêtés

- ✓ Arrêté N° 15-103/MIIDI/CAB du 10 septembre 2015 portant nomination des membres de la Commission Electorale Insulaire Indépendante (CEII) de Ngazidja;
- ✓ Arrêté N° 15-112/MIIDI/CAB du 21 septembre 2015 portant nomination des membres de la CEII de Ndzuwani. ;
- ✓ Arrêté N° 15-102/MIIDI/CAB, du 10 septembre 2015 portant nomination des membres de la Commission Electorale Insulaire Indépendante (CEII) de Mwali ;
- ✓ Arrêté N° 15-130/MIIDII/CAB du 01 décembre 2015 relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote pour l'élection du Président de l'Union et celles des Gouverneurs des Iles autonomes :
- ✓ Arrêté N° 15-132/MIIDI/CAB du 01 décembre 2015 fixant les formulaires de déclaration de candidature pour l'élection présidentielle et de gouverneurs des îles ;
- ✓ Arrêté N° 14-223/MIIDI/CAB portant définitions des éléments contenus dans le fichier biométrique ;
- ✓ Arrêté N° 14-227/MIIDI/CAB relatif à la carte d'électeur et au moyen d'identification d'électeur au bureau de vote ;
- ✓ Arrêté N° 15-137/MIIDI/CAB du 12 décembre 2015 relative au fichier électoral définitif;
- ✓ Arrêté N° 16-007/MIIDI/CAB du 6 février 2016 portant nomination des membres de la commission chargée de la réception et de l'instruction des demandes d'accréditation des missions d'observation électorale ;
- ✓ Arrêté N° 16-008/MIIDI/CAB le 6 février 2016 portant code de conduite des observateurs des électoraux l'élection présidentielle et des gouverneurs ;

✓ Arrêté N° 16-11/MIIDI/CAB du 31 mars 2016 portant nomination des membres de la commission des suivis « du protocole d'accord sur l'élection présidentielle et des gouverneurs ».

* Arrêts

- ✓ Arrêt N° 16-016/E/P/CC portant proclamation des résultats définitifs de l'élection primaire de l'ile de Ngazidja ;
- ✓ Arrêt N° 16-015/E/G/NG/CC portant proclamation des résultats définitifs du premier tour de l'élection du gouverneur de l'ile autonome de Ngazidja ;
- ✓ Arrêt N° 16-018/E/G/ANJ/CC portant proclamation des résultats définitifs du premier tour de l'élection du gouverneur de l'ile autonome d'Anjouan ;
- ✓ Arrêt N° 16-017/E/GIMW/CC portant proclamation des résultats définitifs du premier tour de l'élection du gouverneur de l'ile autonome de Mohéli ;
- ✓ l'arrêt N° 16-002/E/CC du 02 janvier 2016 portant liste définitive des candidats à l'élection du Gouverneur de l'Ile Autonome de Ngazidja du 21 février 2016 ;
- ✓ Arrêt N° 16-002/E/CC du 02 janvier 2016 portant liste définitive des candidats à l'élection du Gouverneur de l'Ile Autonome d'Anjouan du 21 février 2016 ;
- ✓ Arrêt N° 16-002/E/CC du 02 janvier 2016 portant liste définitive des candidats à l'élection du Gouverneur de l'Ile Autonome de Mohéli du 21 février 2016 ;
- ✓ Arrêt N° 16-001/E/CC du 02 janvier 2016 portant liste définitive des candidats à l'élection du Président de l'Union de 2016 ;

4. Les notes circulaires et les décisions

***** Les notes circulaires

- ✓ Note circulaire N° 16-037/MIIDI/CAB du 19 février 2016 relatif au vote par procuration ;
- ✓ Note circulaire N° 16-038/MIIDI/CAB du 19 février 2016, relative aux scrutins du 21 février et du 10 avril 2016 ;
- ✓ Note-circulaire du 22 janvier 2015 portant création d'un cadre légal permanent, d'échange et du suivi du processus électoral ;
- ✓ Note-circulaire N° 14-050/MIIDI/CAB du 18 février 2015 portant application de l'article 135 de la loi N° 004/AU du 12 avril 2014 relative au code Electoral.

* Les décisions de la CENI

- ✓ Décision arrêtant la liste de bureau de vote par circonscription et les nombres d'électeurs par bureau de vote ;
- ✓ Décision arrêtant la liste provisoire des candidats aux gouverneurs des îles autonomes
- ✓ Décision arrêtant le nombre définitif des bureaux de vote ;
- ✓ Décision arrêtant l'ordre de présentation des candidats pour les élections présidentielles et sur les bulletins de vote ;

- ✓ Décision arrêtant l'ordre de présentation des candidats pour les élections des gouverneurs des Iles autonomes, sur les bulletins de vote ;
- ✓ Décision portant nomination des membres de bureaux de vote pour les élections présidentielles et des gouverneurs des îles autonomes ;
- ✓ Décision portant nomination des membres de bureaux de vote pour la reprise des élections présidentielles et des gouverneurs des îles autonomes de Ndzuwani ;

II - Les Organes de gestion des élections

1. <u>La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements</u>

Tel que dispose le code électoral en son article 30, un organe impartial technique permanent dénommé «Commission Electorale Nationale Indépendant » CENI dont le fonctionnement est déconcentré sur le territoire gère les élections nationales.

La CENI joue un rôle prépondérant dans le processus électoral, car elle est chargée de la préparation, de l'organisation, du déroulement, de la supervision des opérations de vote et de la centralisation des résultats de toutes les élections en Union des Comores. Elle dispose d'une autonomie administrative et financière. Le code électoral a prévu la mise en place des démembrements de la CENI dans les îles, dénommés, Commission Electorale Insulaire Indépendante (CEII), et dans les communes, Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI). Au même titre que la CENI, elles sont indépendantes de tout pouvoir administratif, délibératif et exécutif. Ces dernières sont créées à chaque élection et leurs mandats prennent respectivement fin dix jours après la publication des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle et sept jours après le dernier scrutin.

La CENI est composée de treize membres désignés par le Président de l'Union, le bureau de l'Assemblée de l'Union, les Gouverneurs des Iles autonomes, et les représentants de la société civile. Ils sont nommés par un décret présidentiel pour une durée de six ans. En conformité avec l'article 42 du code électoral, les membres de la CENI sont choisis comme suit :

- Trois (3) juristes, principalement spécialisés en droit public, dont au moins une femme;
- Deux (2) administrateurs civils, dont au moins une femme ;
- Deux (2) représentants de la société civile, dont au moins une femme ;
- Six (6) personnalités indépendantes de grande réputation professionnelle, dont au moins une femme, un informaticien et un statisticien.

Ils doivent être des personnalités reconnues pour leur compétence, leur probité, leur impartialité, leur moralité, leur sens patriotique et justifier d'une expérience professionnelle avérée de cinq (5) années au moins. Ils prêtent serment devant la Cour Constitutionnelle avant leur entrée en fonction.

La CENI élabore et adopte son règlement intérieur, elle élit les membres de son bureau pour un mandat de trois ans renouvelable.

L'Assemblée Générale est l'instance de décision de la CENI. Elle délibère et prend ses décisions par consensus ou par vote le cas échant.

Le bureau exécutif est l'organe de coordination de l'ensemble des activités de la CENI. Il est chargé de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale.

Il est composé de cinq membres :

- Un président
- Un vice-président
- Un secrétaire général
- Un coordinateur du matériel
- Un secrétaire à la communication

2. Le Ministère en charge des élections

Le Ministre chargé des élections exerce les compétences qui lui sont dévolues par le Code électoral, en son article 29. Pour ce faire, il doit mener une collaboration technique avec la CENI.

Sur proposition de la CENI, le Ministre chargé des élections arrête :

- ✓ les différents éléments contenus dans le fichier électoral ;
- ✓ la révision exceptionnelle du fichier électoral ;
- ✓ le moyen d'identification d'électeur au Bureau de vote ;
- ✓ la désignation des membres des Commissions Electorales Insulaires Indépendantes (CEII), prenant en compte des potentiels conflits d'intérêts ;
- ✓ le code de conduite des observateurs électoraux et des assesseurs :
- ✓ les horaires d'ouverture et de clôture de chaque scrutin ;
- ✓ le formulaire de réception de dossier de candidature et de listes de candidats ;
- ✓ l'organisation et la délivrance des procurations de vote ;
- ✓ les formulaires des procès-verbaux ;
- ✓ les modalités d'accréditation des délégués des candidats, des partis et groupements politiques et des observateurs nationaux ;
- √ les modalités de la campagne référendaire ;
- ✓ les modalités de la mise en œuvre du référendum ;
- ✓ les conditions d'inscription pour les comoriens résidant à l'extérieur de l'Union, conjointement avec le Ministre des Relations Extérieures.

Le Ministre chargé des élections reçoit et évalue les rapports de la CENI.

Le Ministère chargé des élections appuie la CENI dans la publication et la vulgarisation des lois électorales dès leur promulgation.

Le fichier électoral est détenu par le Centre National de Traitement des Données Electorales (CNTDE) du Ministère en charge des élections sous supervision de la CENI.

Il est à noter qu'une direction générale en charge des opérations électorales est créée par le décret N° 14-128/PR du 02 août 2014, elle est chargée de :

- ✓ La conception et l'élaboration des textes législatifs et réglementaires électoraux ;
- ✓ La préparation des mesures réglementaires et administratives que prendrait le Ministre dans le cadre de ses attributions électorales ;
- ✓ L'appui, la collaboration ou l'assistance à la Commission Électorale Indépendante (CENI) dans ses missions électorales ;
- ✓ La tenue des fichiers électoraux :
- ✓ L'appui au service de sécurité lors des élections et de vote ;
- ✓ Les campagnes de sensibilisation et d'information civique, ainsi que la formation afférente au processus électoral, des responsables administratifs, des agents électoraux, des électeurs et des élus, en collaboration avec la CENI et en liaison avec les Institutions et structures étatiques et insulaires ;
- ✓ L'élaboration et la gestion de la carte électorale.

Certaines de ses missions ci-haut citées sont aussi dévolues à la CENI.

3. <u>La Cour Constitutionnelle</u>

Le rôle de la Cour Constitutionnelle est aussi déterminant que celui de la CENI, puisque la constitution du 23 décembre 2001, révisée par la loi référendaire du 13 mai 2009, en son article 36 stipule que « la Cour Constitutionnelle veille à la régularité des opérations électorales tant dans les îles qu'au niveau de l'Union y compris en matière de référendum; elle est juge du contentieux électoral». Elle est également chargée de publier les résultats définitifs des élections. Dans son rôle de juge du contentieux électoral, la Cour Constitutionnelle est parfois saisie pour expliciter certaines dispositions de la loi quand elles sont confuses ou incomplètes.

Le processus électoral 2015-2016 était émaillé de plusieurs recours dont ceux relatifs aux conditions d'inéligibilité du président de l'Union (l'article 13 de la Constitution) et des gouverneurs et aux résultats provisoires pour ne citer que ces deux exemples.

4. Le Conseil National de la Presse et de l'audiovisuel (CNPA)

Le CNPA intervient dans la campagne électorale, conformément aux dispositions de l'article 81 du code électoral, pour veiller à l'accès équitable aux médias publics de tous les candidats et listes de candidats admis à prendre part aux élections conformément au calendrier fixé par la CENI.

5. <u>Le Cadre Permanent d'Echange et de suivi du Processus Electoral</u>

Tout comme en 2014 à l'occasion des élections législatives et communales, Il est renouvelé au sein du ministère en charge des élections une structure dénommée « Cadre de Concertation d'Echange et de Suivi du Processus Electoral ». Il est composé du Ministre en

charge des élections, du Directeur Général des élections, du Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante, du Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel, des représentants des partis de l'opposition, de la mouvance présidentielle, de la société civile et un représentant des candidats indépendants.

Ce cadre avait pour mission de :

- ✓ Servir d'espace de dialogue et de résolution consensuelle d'éventuels conflits entre tous les acteurs du processus électoral notamment, le Gouvernement, les organes en charge de la gestion des élections, les partis politiques et la société civile ;
- ✓ Accompagner le Gouvernement et les organes en charge de la gestion des élections dans l'accomplissement de tous les actes au processus électoral ;
- ✓ Proposer et impulser toutes mesures de nature à asseoir durablement la confiance mutuelle entre les acteurs du processus électoral ;
- ✓ Disposer du droit d'accès à tous les documents et à toutes sources d'informations pouvant lui permettre d'accomplir ses missions entre autres....

Des rencontres très fréquentes ont pu dénouer certaines difficultés liées au déroulement des élections. Il s'agit de la signature d'un protocole d'accord. Les membres représentants les partis politiques et la société civile au niveau de cet organe sont reconnus et mandatés Observateurs Nationaux par la CENI.

Il apparait clairement que malgré son statut de principal organe chargé de l'organisation des élections, la CENI ne fonctionne pas en vase clos. Elle travaille en collaboration avec d'autres structures.

CHAPITRE II: FICHIER ELECTORAL BIOMETRIQUE

La révision exceptionnelle

Introduction

La CENI sous la supervision technique du Ministère en charge des élections à qui il échoit la responsabilité d'organiser l'enrôlement des électeurs, a procédé du 25 septembre au 22 novembre 2015, à l'opération de révision exceptionnelle du fichier électoral biométrique.

Cette révision des listes électorales se situe dans le cadre de la mise en application du chapitre 3 (articles 23 : 24 ; 25 ; 26 ; et 27) du code électoral.

D'une manière générale, la révision exceptionnelle des listes électorales a constitué l'opération préalable à l'organisation des élections Présidentielles et des Gouverneurs des iles autonomes en Union des Comores.

L'objectif de cette révision est l'établissement des listes électorales fiables permettant à chaque citoyen en âge de voter de pouvoir exercer librement ses droits civiques et politiques.

Elle est axée essentiellement sur deux catégories de tâches définies comme suit :

- Les nouvelles inscriptions (les personnes ne figurant pas sur les listes mères et ayant atteint 18 ans au 21 février 2016).
- La mise à jour (rectification, radiation, remplacement des cartes et transferts).

I – Définitions générales préliminaires

1. Conditions requises pour être électeur en 2016

Peuvent être électeur, tous les comoriens des deux sexes âgé de dix-huit (18) ans au 21 février 2016, jouissant de ses droits civils et politiques étant inscrit sur la liste électorale et n'étant pas dans aucun cas d'incapacité prévu dans la loi. (Article 5 du code électoral).

2. L'opération de recensement général

Le recensement général biométrique s'est déroulé en deux phases :

- La phase préparatoire
- La phase exécutive

La phase préparatoire

Elle consistait à l'élaboration d'une stratégie générale de recensement électoral incluant la conception, la production des documents, et les autres activités connexes, le recrutement et les formations d'où l'établissement du *Centre des Opérations de Révision Exceptionnelle (CORE)*

Pour le bon déroulement de cette activité, différents documents ont été élaborés dont :

- Un guide méthodologique;
- Un guide de l'agent recenseur;
- Une fiche de suivi journalier du superviseur ;
- Une aide-mémoire de l'agent recenseur ;

Le personnel impliqué

Le recensement a eu lieu du 25 septembre au 22 novembre 2015, sur l'ensemble du territoire national. Celui de la Diaspora était prévu dans ce calendrier.

Un chronogramme des activités élaboré par la CENI a prévu un programme de formations en cascade de deux jours au profit de toutes les personnes impliquées dans l'opération (CENI, CEII, CNTDE, superviseurs et agents recenseurs).

La sélection de ces agents est faite suivant un processus d'appel à candidature publié dans la presse écrite sur la base des critères établis. Cent (100) agents recenseurs et dix-sept (17) superviseurs ont été recrutés et déployés sur le terrain par la CENI à cet effet.

Phase exécutoire

Le Centre National de Traitement de Données Electorales (CNTDE) est le lieu de traitement des données électorales conformément à l'article 7 du code électoral. Il abrite l'infrastructure technique du « Datacenter » relatif au système de collecte de données, de traitement, de transfert, de contrôle, d'archivage et d'impression des listes et cartes électorales.

La procédure de recensement électoral repose sur les cinq étapes suivantes :

- 1. Enrôlement du citoyen à partir des coordonnées suivantes ;
 - Données d'Etat civil
 - Empreintes digitales
 - Photo et signature
- 2. Transfert de ces données de Kit au serveur Central (VRS)
- 3. Traitement des doublons par le serveur biométrique (AFIS)
- 4. Correction et transfert d'électeurs d'un bureau de vote à un autre par la CENI
- 5. Impression des listes et des cartes électorales par la CNTDE à la demande de la CENI

II - Le centre des opérations de révision exceptionnelle (CORE)

On appelle Centre des Opérations de Révision Exceptionnelle (CORE) le dispositif retenu pour réaliser l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles et des Gouverneurs dans les iles autonomes du 21 février et du 10 avril 2016.

Il est constitué de 54 équipes d'agents équipés des kits informatiques et des documents, déployées sur l'ensemble des 3 Iles.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de kits déployés par région et par Ile.

N°	lles	Régions	Nbre de commune	Nbre de localité	Nbre de Kits	Nbre des agents recenseurs	Nbre de Superviseurs
1		Itsandra- Hamanvou	5	32	3		1
2		Moroni	1	13	3		1
3		Bambao	3	17	3		1
4		Mitsamiouli- Mboude	6	34	3		1
5	Ja	Hamahamet- Boinkou	3	28	3		1
6	Ngazidja	Badjini Est	3	26	2		1
7	Ngs	Badjini Ouest	2	19	2		1
8		Oichili-Dimani	3	26	2		1
9		Hambou	2	12	2		1
10		CNTDE Moroni			1		
		TOTAL	28	207	24		9
1		Mutsamudu	4	24	3		1
2	äni	Ouani	3	10	2		1
3	Ndzuwani	Domoni	5	19	2		1
4	ZpN	Nioumakélé	5	22	3		1
5	_	Sima	3	23	3		1
		TOTAL	20	98	13		5
1		Fomboni	3	17	1		1
2	Mwali	Nioumachoi	2	8	1		1
3	Ź	Djando	1	7	1		1
		TOTAL	6	32	3		3
	TO	TAL GENERAL	54	337	40	100	17

Source : CENI

1. Les membres du CORE

Le Centre des opérations de révision exceptionnelle est géré par une équipe de deux (2) agents :

- un (1) préposé d'inscription et de mise à jour ;
- un (1) préposé d'enregistrement.

Mission d'inscription

Cette mission consiste en premier lieu, de procéder à la vérification de l'identité de l'électeur par la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou tout autre document d'identification biométrique ou extrait de naissance/jugement supplétif, de vérifier si l'électeur est bien inscrit sur la liste électorale avant de remplir les fiches de révision exceptionnelle.

Mission d'enregistrement

L'agent recenseur procède à la saisie informatique des données nominatives et biométriques.

2. <u>Superviseurs de régions</u>

Les superviseurs dans le CORE.

Ils sont chargés de :

- Coordonner et superviser les équipes déployées
- Garantir le maintien de la discipline
- Procéder à l'ouverture et à la fermeture du CORE
- S'assurer que chaque donnée enregistrée dans un kit est téléchargé quotidiennement
- Transférer à la CEII les documents et les données de la révision exceptionnelle

A la fin des opérations, le registre du recensement est transmis au CNTDE via la CENI.

3. Le rôle de la CEII sur la révision exceptionnelle

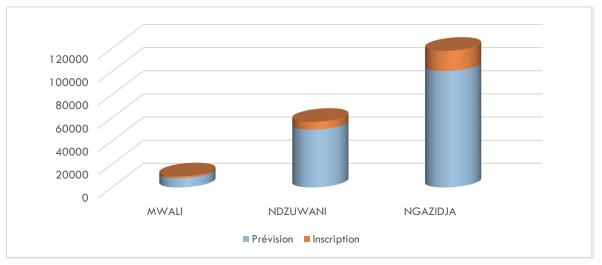
Les commissions électorales insulaires indépendantes (CEII) assuraient la coordination sous la supervision de la CENI.

III - Les résultats du recensement électoral

Par rapport à la projection des données de l'INSED sur la population en âge de voter en 2016, la CENI a enrôlé dans l'ensemble du territoire, vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-neuf (29.489) citoyens sur cent cinquante-huit mille quatre cent cinquante-huit (158.458) prévus soit 18,61%. Après traitement de données par le serveur biométrique AFIS (logiciel traitement de doublon), trois mille sept cent soixante-onze (3 771) doublons et soixante (60) radiations ont été répertoriés. Le nombre final a abouti à vingt-cinq mille six cent cinquante-huit (25.658) nouveaux électeurs soit 16,19%.

1. Régistration par région

Le graphique ci-dessous illustre le nombre de la population en âge de voter prévue par rapport à la population recensée par île.



Proportionnellement c'est de même à Mwali que la population en âge de voter s'est bien manifestée et particulièrement dans la région de Mlédjelé (23,74%) et Djando (34,64%). D'autres régions de Ngazidja ont répondu à l'appel de la révision telles les régions de Hambou (38,51%) - Oichili-Dimani (29,72%) - Bandjini Ouest (25,30%) (voir tableau en annexe). A Ndzuwani, on constate une faible participation à la révision exceptionnelle plus particulièrement dans la région de Domoni (9,34%) et Ouani (10,28%).

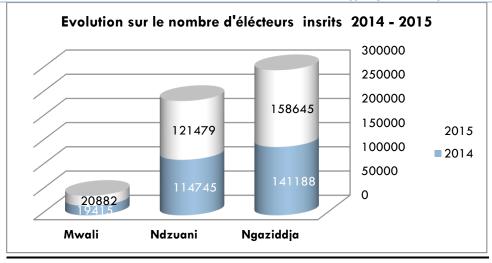
2. Comparatif du recensement de 2014 et 2015

Le tableau et le graphique suivant illustrent le nombre d'électeurs inscrits sur le fichier électoral biométrique par île en 2015 par rapport à 2014.

ILES	2014	2015	Variation
Mwali	19 415	20 882	7,56%
Ndzuwani	114 745	121 479	5,87%
Ngazidja	141 188	158 645	12,36%
TOTAL	275 348	301 006	9,32%

Source: CNTDE

Cette révision exceptionnelle a augmenté le nombre d'électeurs de 2015 de 9,32% par rapport à 2014. Le nombre d'électeurs passe de deux cent soixante-quinze mille trois cent quarante-huit (275 348) en 2014 à trois cent un mille six (301 006) en 2015.



IV - Répartition de la population par genre pour les scrutins 2016

Répartition de la population en âge de voter par genre et par Ile pour les élections de 2016

En Union des Comores, la population est composée en proportion égale entre les hommes et les femmes selon des projections de l'INSED pour l'année 2015.

	Population Totale					
Année	Total	Hommes	Femmes			
2014	763952	381985	381967			
2015	784745	392607	392138			
2016	806153	403542	402611			

Source : INSED	Source : INSED
Source: INSED	Source : INSEL

Population de 18 ans et plus							
Total Hommes Femmes							
405324	197810	207514					
419335	205031	214304					
433764	212446	221318					

Répartition de la population inscrite sur la liste électorale en 2015 par genre et par île

Ile	Total inscrit	Femmes inscrites	%	Hommes inscrits	%
Ngazidja	158 645	75 774	47,76%	82 871	52,24%
Ndzuwani	121 479	61 260	50,43%	60 219	49,57%
Mwali	20 882	9 642	46,17%	11 240	53,83%
Total Général	301 006	146 676	48,73%	154 330	51,27%

Source: CENI

La mobilisation progressive de la femme comorienne à s'inscrire sur la liste électorale prouve bien sa maturité civique. Car sur trois cent un mille six (301 006) électeurs, 48,73% sont des femmes.

A Ndzuwani par exemple, on constate que le nombre des femmes inscrites est supérieur au nombre des hommes, soit 50,43%.

De fait, les femmes ont indéniablement un poids conséquent dans l'expression de leur opinion.

VI - Bureaux de votes crées

Cinq (5) bureaux de votes ont été ajoutés pour les élections de 2016. Le nombre de bureaux de vote passe de sept cent dix-huit (718) en 2015 à sept cent vingt-trois (723) en 2016. Ceci s'explique par une augmentation du nombre d'électeurs en 2016 et aussi par une décision de la CENI qui prévoit l'éclatement d'un bureau de vote contenant plus de 700 électeurs.

Nombre de bureaux de votes prévus par circonscription

N° CIR	Circonscriptions	Nbre BV	N° CIR	Circonscriptions	Nbre BV	N° CIR	Circonscriptions	Nbre BV
1	Moroni Nord	23	24	Mutsamudu Ville	18	43	Dewa I	8
2	Moroni Sud	21	25	Mutsamudu I	16	44	Dewa II	4
3	Bambao ya Mboini I	15	26	Mirontsy	10	45	Fomboni	9
4	Bambao ya Mboini II	20	27	Bandrani	16	46	Mombassa	6
5	Bambao ya Djou	17	28	Ouani	21	47	Moimbao	3
6	Hambou	27	29	Col de Patsy	12	48	Mledjelé I	5
7	Gouengwe	34	30	Cuvette	18	49	Mledjelé II	4
8	Itsahidi	16	31	Domoni I	14	50	Djando I	5
9	Pimba	17	32	Domoni II	10	51	Djando II	4
10	Domba	8	33	Domoni III	18		TOTAL	48
11	Dimani	15	34	Domoni IV	12			
12	Oichili	21	35	Nioumakélé I	14			
13	Hamahamet I	18	36	Nioumakélé II	13			
14	Hamahamet II	17	37	Nioumakélé III	9			
15	Mboinkou	16	38	Nioumakélé IV	15			
16	Mitsamiouli ya Mboini	12	39	Sima I	12			
1 <i>7</i>	Mitsamiouli Nioumakomo	11	40	Sima II	12			
18	Mitsamiouli- Cembénoi	16	41	Sima III	14			
19	Mboudé	28	42	Sima IV	13			
20	Itsandra I	15		TOTAL	267			
21	Itsandra II	12				-		
22	Itsandra III	14						
23	Itsandra IV	15						
	TOTAL	408						

VII - Contraintes liées à la collecte et au traitement des données

Cette faible participation de registration est due à :

- Une insuffisance des moyens d'équipements (les kits) ;
- Une courte période pour le recensement ;
- Une absence de sensibilisation conséquente de la population cible ;
- Un décaissement tardif des fonds.

Le centre de national de traitement de données a rencontré assez des difficultés telles :

- Panne des serveurs (contrôleurs de domaines) dû aux coupures intempestives du courant;
- Insuffisance de l'espace disque alloué pour le stockage de la base ;
- Difficulté de création de nouveaux Bureaux ;
- Mauvaise état de certains kits d'enrôlement ;
- Insuffisance d'expertise nationale en matière de biométrisation.

VIII - Recommandations

- Délocalisation du CNTDE vers la CENI;
- Remplacement de certains serveurs du CNTDE;
- Revoir le système biométrique dans son ensemble ;
- Achat de nouveaux Kits;
- Alimentation du Centre de traitement par l'énergie solaire ;
- Formation du personnel de la CNTDE;
- Entretient et Maintenance du Système Biométrique ;
- Installation de ligne internet haute débit ;
- Relancer chaque année le recensement électoral de la population.

CHAPITRE III: COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

I - Objectifs et moyens

1. Les objectifs de communication

La campagne de communication électorale vise à informer la population en général et les citoyens en âge de voter en particulier de l'importance du scrutin du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles de 2016 (21 février et 10 avril 2016), de prévenir les citoyens et les électeurs comoriens de vérifier leurs données sur les listes électorales dans les délais établis par la Loi, d'informer les électeurs des procédures relatives à l'inscription au vote, au dépouillement et de se rendre aux urnes pour exercer leur droit avec calme et sérénité.

La stratégie de la campagne d'information était axée, entre autre, à informer les électeurs sur le temps et les dates des inscriptions sur les listes électorales, sur les dates, les lieux et horaires des élections, sur les documents et procédures nécessaires à ces activités.

Dans l'ensemble, la méthode de campagne de la CENI avait comme option la recherche de la modernité, l'efficacité, l'équité, l'ouverture et la transparence.

Il était nécessaire de motiver les électeurs et les candidats à participer à cet effort collectif pour la réussite d'un processus électoral transparent en conformité avec le code électoral et les normes internationales.

Une campagne d'éducation et de sensibilisation spécifique était axée sur les groupes spécifiques (femmes et jeunes) dans la perspective de les encourager à participer à chaque étape du processus électoral comme acteur de la vie civile et politique comorienne.

2. <u>Les Moyens utilisés</u>

La CENI avait utilisé activement et d'une manière fréquente :

- La télévision nationale ORTC, les radios périphériques et la presse écrite pour couvrir la période électorale.
- Des messages textes (SMS) à travers la compagnie nationale téléphonique ComoresTélécom. pour annoncer les activités, les dates du chronogramme et à chaque fois qu'il y avait une variation quelconque à informer urgemment.
- Des affiches très expressives ont été distribuées à mesure et dans chaque étape du processus.
- Une chanson « narende ra voti » et des messages audiovisuels sur la forme de bande dessinée conçus et appliqués.

La Page Facebook de l'institution est très dynamique et bien suivie par les internautes.

Toutefois le site <u>www.cenicomores.km</u> est suspendu par le Chef de Service Registre et Sécurité Internet au niveau de ComoresTelecom, pour des raisons qui lui sont propres,

étant donné que la CENI a réglé toutes les factures et a fourni à la direction toutes les pièces demandées par la Société Nationale.

II - Déroulement

1. Communication et Information

Le comité de communication n'a pu être probant en matière d'information et de presse avec les médias.

En effet le Comité n'a tenu que très peu de rencontres avec la Presse (3 fois) et n'a pu communiquer par écrit que huit fois.

Les Partis politiques et les candidats ont été rencontrés deux fois : pendant la révision des listes électorales et avant le scrutin puis trois fois pendant la préparation du 2^{ème} tour du 10 avril 2016.

2. Sensibilisation

Pour la révision des listes électorales, l'ONG Ngoshawo a effectué des caravanes ciblées et animées à travers les localités des trois îles afin d'informer et d'inciter les citoyens à aller s'inscrire sur les listes électorales.

Pour le scrutin du 21 février 2016, Quatre (4) organisations de la Société Civile dont Ngoshawo, Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH), Réseau Femme et Développement et Maison des Organisations de la Société Civile ont été retenues pour la sensibilisation dans la période du 13 au 20 février 2016. Des caravanes ont été faites dans les villages et le résultat est plus ou moins palpable.

Les taux de participation au scrutin du 21 février 2016 : Mwali 77,16% ; Ngazidja 74,42%, Ndzuwani 55,21%.

Pour le scrutin du 10 avril 2016, la FECOSC s'adjoint aux mêmes Organisations de la Société Civile citées ci-haut.

Le taux de participation de l'élection générale du 10 avril 2016 est tout de même satisfaisant : sur 301006 électeurs inscrits, 204113 ont voté pour un taux de participation général de 67,81%.

3. <u>Identification et régulation de la Circulation</u>

Pour l'identification des membres et du personnel en charge de la gestion, du contrôle et de l'observation des élections pour le scrutin du 21 février 2016, six cent six (606) badges d'identification sont émis. Il s'agit des badges pour les institutions CENI, CEII, CECI, les observateurs nationaux et internationaux, Cadre de Concertation, Ministère de l'Intérieur, CNTDE, Assemblée Nationale, Agents de tabulation et quelques Représentants de candidats à la Tabulation.

Pour le 2^{ème} Tour du scrutin du 10 avril 2016, des Pays/Organisations ont majoré leur présence en nombre d'Observateurs, pendant que d'autres Pays ont fait leurs nouvelles demandes. Ensuite, après le protocole d'accord entre les politiques-candidats,

le Gouvernement et la CENI, plusieurs composants de Délégués-Représentants des Candidats ont été identifiés par badges. Quatre cent dix (410) badges servaient d'identification à ces Délégués-Représentants des candidats pendant que quatre cent (400) autres badges servaient à identifier les nouveaux Observateurs. Au total huit cent dix (810) badges ont été délivrés pour le scrutin du 10 avril 2016.

Pour la reprise de 13 bureaux dans l'Île autonome de Ndzuwani le 11 mai 2016, aucun badge n'a été confectionné.

Pour la circulation, afin de limiter les déplacements, amoindrir les attroupements, éviter les embouteillages et permettre aux personnels de gestion et d'observations des élections de travailler avec fluidité et sécurité, la CENI a régulé la circulation des roulants le jour du scrutin.

Mille trois cent vingt (1320) Laissez-passer ont été émis pour réguler les mouvements des roulants le jour du scrutin du 21 février 2016. Huit cent vingt (820) macarons en papier pour les véhicules des membres et du personnel en charge de la gestion, du contrôle et de l'observation des élections, les candidats et leurs représentants dûment accrédités : CENI et démembrements, Pacte II, Cour Constitutionnelle, CNPA, Ministère de l'Intérieur, Observateurs, les 65 Candidats et leurs Délégués Mobiles par région, à raison de 9 régions à Ngazidja, 5 à Ndzuwani et 3 à Mwali. Cinq cent (500) macarons en autocollant étaient émis pour les particuliers, les institutions et organisations autorisées à circuler le jour du scrutin.

Pour l'élection générale et 2^{ème} tour des Gouverneurs du 10 avril 2016, mille quatre cent vingt (1400) Laissez-passer autocollants ont été émis pour réguler les mouvements des roulants le jour du scrutin.

Deux cent (200) formulaires – Voyageurs en papier ont été également imprimés pour les déplacements directionnels et urgents (aéroports, ports, hôpitaux et autres).

Pour la reprise du 11 mai 2016, en application de la note circulaire du ministère de l'intérieur qui règlementait la circulation dans les communes où se sont déroulées les élections à Ndzuwani, soixante (60) Laisser-passer seulement ont été distribués aux différents candidats en lice.

4. Matériels et activités de visibilité

La CENI a pu faire confectionner avant le scrutin du 21 février 2016, trois cent (300) tee-shirts, cent (100) casquettes et quarante (40) gilets. Sur ce matériel, sont floqués les logos et enseignes de l'Etat, de la CENI et du partenaire financier (UE). Par la suite et après le 1^{er} Tour, onze (11) banderoles sur support bâché, sont produites. Elles portent l'identification de l'institution et des slogans loquaces. Des autocollants et un pupitre-parloir sur l'enseigne de la CENI, sont également fabriqués. Ce qui a accru considérablement la visibilité de la CENI et ses activités essentiellement pendant la période allant du 1^{er} et au 2^{ème} tour des scrutins.

5. Observation électorale

Plusieurs organisations internationales/pays et organisations nationales ont observé le scrutin du 21 février 2016, avec cent trois (103) observateurs internationaux et cinq cent vingt-quatre (524) observateurs nationaux dont trois cent dix (310) observateurs fixes de l'institut Gorée. Il y a eu en tout six cent vingt-sept (627) observateurs pendant le scrutin du 21 février 2016.

N°	Organisation/Pays	Nombres		Observations
1	Union Africaine	38		Présence de l'ancien Président Tunisien « Marzouki »
2	OI Francophonie	12		
3	Ligue des Etats Arabes	12		
4	Com Océan Indien	09	102	
5	Union Européenne	09	103	
6	US Amérique	04		
7	Parlement Arabe	05		
8	Afrique de Sud	08		
9	Tanzanie	06		
10	Institut Gorée/ Pnud	310		
11	OBSELEC	131	524	
12	FECOSC	83		
Tota	al Général		627	

Pour le scrutin du 10 avril 2016, avec 71 observateurs internationaux et 608 observateurs nationaux dont 375 observateurs fixes de l'institut Gorée.

N°	Organisation/Pays	Nombres		Observations
1	OI Francophonie	10		
2	Ligue des Etats Arabes	8		
3	Com Océan Indien	11		
4	Union Européenne	6		
5	US Amérique	11		
6	Parlement Arabe	6	71	
7	Afrique de Sud	6		
8	Tanzanie	6		
9	Australie	2		
10	Japon	2		
11	Chine	3		
12	Institut Gorée/ PNUD	375		
13	OBSELEC	150	608	
14	FECOSC	83		
Tota	al Général		679	

Pour la reprise du 11 mai 2016, avec 19 Observateurs internationaux et 45 observateurs nationaux dont 13 observateurs fixes de l'Institut Gorée.

N°	Organisation/Pays	Nombres		Observations
1	Union Africaine	13	19	Président de la CENI Burkinabé
2	COI	6		
3	Institut Gorée/ Pnud	13		
4	OBSELEC	21	45	
5	FECOSC	11		
Total Général			64	

III - Contraintes et recommandations

1. Contraintes

Les raisons de l'absence de communication efficiente, d'information probante et de rencontre permanente avec les partis politiques sont internes à la CENI et pourraient être palliées avec la volonté de tous.

Il apparait clairement que dans des élections, la rubrique Communication dans son ensemble renferme un caractère très significatif, qui conditionne la réussite de tout le processus électoral, du travail interne des organes jusqu'aux relations entre les Organes de Gestions des Elections et les candidats et électeurs.

Les difficultés de compréhension internes et le retard dans la mise en place des mécanismes de communication ont eu des répercussions en cascade sur l'ensemble des opérations de communication, d'information, de sensibilisation et de rencontre avec les politiques. L'information était compressée dans quelques communiqués de presse ponctuels.

La communication numérique par Facebook et les blogs, a été beaucoup plus active et a influé fortement sur les résultats du processus électoral de 2016.

Certains journalistes représentants des médias ont eu du mal à dissocier leur ressenti personnel et le travail rigoureux de la presse. D'autres semblent beaucoup plus fiables dans le cadre de l'information et le suivi de la campagne électorale.

La prestation des médias en général, selon les orientations fixées par la CENI et le Pacte II, a pu véhiculer une bonne image du processus électoral malgré les quelques défaillances notées par-ci et par-là.

Le travail de sensibilisation des électeurs a démarré très tardivement et dans des conditions très contraignantes.

Les ONGs ont réalisé un travail très volontariste et particulièrement remarquable malgré la compression du temps et des moyens. L'esprit patriotique a quelque part prévalu dans leur prestation.

L'objectif de sensibilisation est tout de même atteint, dans le sens où le taux de participation nationale est de 69,12%, selon le résultat définitif de la Cour Constitutionnelle.

Un très grand nombre de candidats a démontré une méconnaissance des dispositions de la loi et des procédures ; ceci était perceptible dans leurs démarches administratives électorales, leur façon d'agir et leurs demandes répétées sur les aspects relatifs au processus électoral.

Bien que la distribution et la gestion du temps d'antenne revenait au CNPA, quelques constatations et contestations ont été faites concernant l'attribution et la répartition équitable du temps d'antenne entre les candidats.

Certaines localités n'ont pas voté et d'autres ont refusé de participer aux activités liées au processus électoral pour des raisons sociales.

2. Recommandations

Il est nécessaire de valider de prime à bord le plan de communication par une Assemblée Générale de la CENI, afin d'éviter les dissonances dans son application, et ainsi valoriser, au sein de la CENI, la mission de sensibilisation et de communication en octroyant, à temps, les moyens requis pour lui permettre de respecter les obligations dans ce domaine.

Disposer au sein de la CENI et des CEII des rencontres avec les partis politiques et les candidats afin de renforcer la relation entre l'administration électorale et les intervenants politiques et d'assurer une bonne circulation de l'information.

Améliorer les communications internes au sein de la CENI et ses démembrements, en établissant un canal de communication fonctionnel liant les responsables de la CENI, des CEII, des CECI et de MBV.

Doter la CENI, d'un plan de rencontres avec les médias incluant, notamment, la tenue de conférences de presse régulières et un bulletin d'informations périodique pour diffuser rapidement les informations à l'ensemble des intervenants (partis politiques, candidats, électeurs....)

Collaborer avec les instances de l'Éducation Nationale pour instaurer un module d'Éducation Civique – Électorale au niveau de l'enseignement.

Rendre opérante les sanctions pénales pour les délits liés aux actes de corruption, de trouble aux opérations électorales et de détérioration du matériel, voire même mettre en place une Cour spéciale de justice électorale pendant les élections.

Mettre en place un plan de formation pour stimuler le sens de responsabilité et la culture de l'éthique politique, auprès des autorités, des leaders politiques et des électeurs pour contrecarrer l'achat des consciences, la corruption et l'utilisation des biens publics.

Étudier les avenues à mettre en place pour améliorer les connaissances relatives à la législation et aux procédures électorales, pour les politiques et les candidats.

Impliquer l'État et la CENI dans la recherche d'une solution aux problèmes sociaux soulevés par les communautés avant le début de la période électorale.

Chapitre IV - Vote des Comoriens établis ou résidant à l'étranger

I - Présentation

Par la volonté du Président de l'Union des Comores, le vote des comoriens établis ou résidant à l'étranger légiféré depuis 2005, devrait se traduire en actes dans les élections du Président de l'Union des Comores de 2016.

A cet effet, un Comité Inter-institutionnel, composé de membre de la CENI, du Ministère en Charge des Elections, du MIREX et de la Commission Technique Nationale de la Diaspora (CTND) est mis en place depuis mai 2015.

Ce Comité a proposé un retro-planning sur les opérations relatives à ce vote, allant de la préparation, la prospection, l'information, la formation, la sensibilisation, les inscriptions, l'organisation territoriale et les élections, en lien avec le projet de chronogramme électoral établit par la CENI. Ces différentes opérations étaient étalées de juin 2015 jusqu'en décembre 2015 et au-delà, pour être opérationnelles au 10 avril 2016 date de la tenue de l'Election du Président de l'Union des Comores.

II - Le Pays retenu et les travaux de préparation

Le Choix de la France métropolitaine comme seul pays à explorer le vote pour 2016, était validé par le Gouvernement. L'Ambassade des Comores à Paris aurait servi de poste pilote pour abriter la CEAI (Commission Electorale d'Ambassade Indépendante).

Sur une base de cent dix mille (110 000) électeurs cibles, trente (30) bureaux de vote étaient prévus dans 13 pôles dont : Paris 10 bureaux, Marseille 8 bureaux, Lyon 2 bureaux, Rennes 2 bureaux et 1 bureau pour chaque autres villes/pôles (Valence, Dunkerque, Le Havre, Nantes, Toulouse, Bourgogne, Alsace et Montpellier).

Une mission conjointe Ministère de l'Intérieur, CENI et Union Européenne s'est rendue en France du 29 juillet au 07 août 2015, pour s'enquérir de la situation et proposer les solutions et procédures pour l'inclusion des comoriens établis ou résidant en France dans le Fichier National Electoral en perspective de l'élections présidentielle de 2016. Cette mission a travaillé en étroite collaboration avec l'Ambassade des Comores à Paris et la CTDN.

Cette mission a noté:

- L'implication et la détermination d'une grande partie de la Communauté comorienne en France pour aller au bout de ce projet de vote de la Diaspora comme elle l'a longtemps sollicité auprès des autorités ;
- La mobilisation des élus municipaux d'origines Comoriennes à accompagner ce projet et servir de relais devant les exécutifs des communes dont elles sont élus de part toute la France;

- La disponibilité des structures associatifs et cadres d'origines comoriennes à mettre à la disposition de ce projet, des locaux et les ressources humaines nécessaires pour le recensement électoral et le vote ;

Par note verbale de l'Ambassade de France aux Comores, N° 15-835796/CHAN du 24 août 2015, le Ministère des Affaires Etrangères Français était prêt à faciliter toutes les procédures de l'inscription au fichier jusqu'aux opérations de vote. La sécurisation des élections allait aussi être prise en charge par l'Etat français. Les Municipalités commençaient à donner leur avis favorable sur l'octroi des salles pour la tenue de toutes les activités relatives aux élections.

Réagissant à un Appel d'offre de la CENI, la CTND et l'Ambassade des Comores à Paris avaient présélectionné les agents recenseurs et superviseurs. Ils n'attendaient que la décision de la CENI pour sélectionner et recruter ces agents. Trente-sept (37) kits sont acheminés à l'Ambassade de l'Union des Comores à Paris pour l'enrôlement. Vingt-trois (23) de ces kits ont été reconditionnés et implémentés prêts à être utilisés pour les inscriptions des électeurs des 30 bureaux de vote qui étaient prévus pour la France. Les quatorze (14) restants ont des pannes matérielles réparables.

1. Le Budget prévisionnel

Le Budget du vote des comoriens établis ou résidant en France était partie intégrante du budget des élections de 2016.

Une estimation du budget relatif à ce vote de la diaspora (incluant les rubriques : missions, formations, sensibilisation, inscriptions, matériels électoraux, personnel électoral, déroulement du vote, centralisation des résultats et transmission), était à l'ordre de quatre cent trente-six millions huit cent treize mille et quatre-vingt-onze (436 813 091Fc) soient 867 282€.

2. <u>Défaut des Textes légaux et règlementaires</u>

Un projet de loi relatif à la révision de certains articles du code électoral de 2014 est soumis à l'Assemblée de l'Union par le Gouvernement, via la CENI. Ce projet a ajusté certains articles concernant le vote de la Diaspora pour permettre sa faisabilité légale. Ce projet de loi, bien que étudié et examiné en commission, est retiré par le Gouvernement pour faute de temps d'application.

L'arrêté Interministériel (*Ministre en Charge des Elections et MIREX*), N° 036/047/MIREX/MIIDI/CAB du 30 septembre 2015, relatif aux conditions d'inscription sur la liste électorale pour les comoriens établis ou résidant à l'étranger, est signé, puis invalidé par la Cour Constitutionnelle.

Pour le respect du chronogramme par rapport à l'arrêtage des listes électorales du 23 novembre 2015, il aurait fallu qu'avant le 23 octobre 2015, les textes légaux (*une loi, un décret d'application*) soient adaptés et que la Commission d'Ambassade soit mise en place.

Après avoir constaté l'impossibilité d'appliquer le calendrier établi des inscriptions au niveau de la Diaspora pour cause de plusieurs contraintes, la CENI a saisi le Gouvernement par courrier N° 15-0180/CENI du 2 octobre 2015 pour lui rappeler les préalables nécessaires à la tenue du recensement.

Ces contraintes n'étant pas levées et plus particulièrement le manque des textes légaux, le projet vote de la Diaspora n'a pu être concrétisé.

III - Recommandations

Au regard des éléments de ce rapport, à l'entendement de la CENI et de la CTND, il serait opportun de réunir sereinement les conditions permettant la mise en place du vote de toute la Diaspora comorienne pour les élections de 2021, avec la progression ci-après :

- Projeter l'organisation de l'élection de la Diaspora partout où se trouvent les Comoriens à l'Etranger;
- Adapter le cadre légal permettant la mise en place réglementaire de l'élection de la Diaspora ;
- Reprendre le projet d'inscriptions des Comoriens de l'Etranger dès à présent en attendant les prochaines années électorales ;
- Paramétrer les kits d'enrôlement pour implémenter les autres Pays/Continents ;
- Garder les 23 kits d'enrôlement paramétrés pour les inscriptions en France ;
- Reconditionner les 14 restants et rechercher d'autres kits complémentaires pour les affecter dans les autres Pays/Continents.

Il s'avère que le nouveau projet de vote de toute la Diaspora comorienne, renferme plusieurs volets à travailler pour sa préparation et sa réussite :

- Le volet politique avec un travail de contact et de sensibilisation à l'endroit des Politiques et des parlementaires.
- Le volet social avec les comoriens de l'étranger, les structures associatives, les municipalités concernées, voire même les représentations politiques et diplomatiques.
- Le volet partenarial, avec le soutien à rechercher vers les organismes et pays tels que l'Union Européenne, le PNUD OIM- Office International des Migrations, dans le cadre d'un projet à développer, déposer et à soutenir par les institutions nationales habilitées.

CHAPITRE V : PLANIFICATION DES RESSOURCES ET LOGISTIQUE ELECTORALE

L'organisation des élections exige des moyens humains, matériels et financiers très importants. La disponibilité de tous ces moyens requiert un temps suffisant et le concours de plusieurs intervenants. La CENI s'est organisée en conséquence pour doter ses différents organes des ressources nécessaires.

I - Ressources humaines

Dès la phase pré-électorale, la CENI avait besoin de personnel pour ces activités quotidiennes.

Il a été planifié de recruter d'abord le personnel d'appui puis celui du personnel ressource.

Ceux-ci ont été recrutés sur la base d'étude de dossier individuel.

Dans la mesure du possible, la Commission privilégie les personnes possédant une expérience électorale.

A l'approche des élections, la CENI a nommé temporairement dans chaque sousrégion un agent de la CENI et elle a également nommé dans chaque bureau de vote un président, un secrétaire et 4 assistants après certification. La plupart d'entre eux sont des étudiants.

Le personnel d'appui est au nombre de 31 personnes réparties comme suit :

- ✓ Un (1) Assistant du président ;
- ✓ Deux (2) secrétaires ;
- ✓ Un (1) comptable;
- ✓ Un (1) assistant comptable;
- ✓ Un (1) archiviste;
- ✓ Une (1) réceptionniste ;
- ✓ Un (1) chargé de la maintenance ;
- ✓ Cinq (5) chauffeurs coursiers dont un (1) pour le Président de la CENI, quatre (4) de liaison pour les membres de la CENI ;
- ✓ Deux (2) agents de sécurité et gardien. ;
- ✓ Une (1) femme de ménage ;
- ✓ Trois (3) secrétaires pour les CEII ;
- ✓ Six (6) chauffeurs pour les CEII;
- ✓ Trois (3) gardiens pour les CEII ;
- ✓ Trois (3) femmes de ménage pour les CEII ;

Concernant le personnel ressource, c'est au nombre de quatre mille trois cent quatrevingt-quatorze (4394) agents répartis comme suit :

- ✓ Cinq (5) pour la CENI;
- \checkmark Six (6) pour les CEII;
- ✓ Un (1) expert informatique;
- ✓ Seize (16) agents de saisi;
- ✓ Vingt (28) agents de la CENI;
- ✓ Quatre mille trois cent trente-huit (4338) Membre de Bureau de vote.

D'une manière générale, la CENI a employé 4425 agents temporaires pour le processus électoral 2016. Ajouter aux membres des différentes Commissions (13 CENI, 27 CEII, 162 CECI), on totalise 4.627 personnes.

II - Ressources matérielles

Les ressources matérielles proviennent de la subvention de l'Union Européenne, du don de la République Populaire de Chine et du budget du Gouvernement :

1. Acquisition d'équipements

Pendant la période électorale 2015-2016, la CENI et le CNTDE ont acquis des mobiliers, des équipements des bureaux, des matériels informatiques, bureautique et des véhicules.

Le tableau suivant montre le détail de ces équipements acquis et leur provenance.

Quantité	Rubrique	Bénéficiaire	Provenance
Trois (3)	SCANERS A PLAT CANON LIDE 120	CEII	U.E
Un (1)	CHARGEUR ORDINATEUR PORTABLE	CENI	U.E
Un (1)	GROUPE ELECTROGENE	CENI	U.E
Cinq (5)	ORDINATEURS DE BUREAU HP	CENI	U.E
Neuf (9)	ODINATEURS PORTABLES LENOVO	CENI	U.E
Trois (3)	VEHICULES	CENI	U.E
Un (1)	GRAND PHOTOCOPIEUR CANON 2520	CENI	U.E
Un (1)	CLIMATISEUR	CNTDE	U.E
Six (6)	IMPRIMANTE HP	CNTDE	U.E
Une (1)	IMPRIMANTE DELL	CNTDE	U.E
Six (6)	TABLES DE BUREAU	CNTDE	U.E
Six (6)	CHAISE ROULANTE	CNTDE	U.E
Quatre (4)	ORDINATEURS PORTABLES	CENI	CHINE
Deux (2)	SCANER	CENI	CHINE
Deux (2)	ONDULEURS APC 2200	CENI	CHINE
Trois (3)	ORDINATEURS HP	CENI	CHINE
Un (1)	PHOTOCOPIEURS CANON 1024IR	CENI	CHINE
Dix (10)	CHAISES EN PLASTIQUE	CENI	CHINE
Deux (2)	TABLES DE BUREAU	CENI	CHINE

2. Acquisition du matériel électoral

Le matériel et documents électoraux ont été pris en charge par l'Union Européenne à travers le projet PACTE II (ECES). Il s'agit : des urnes transparentes, des bulletins de vote, des enveloppes sécurisées de transmission des résultats, des Kits électoraux, des scellés, des isoloirs.

Le matériel dont les quantités sont les suivantes a été réceptionné à Moroni:

- ✓ 80 Urnes transparentes;
- ✓ 4.500 Scellés en plastique ;
- ✓ 1.700 Kits électoraux contenant chacun une calculatrice, six bougies , six portes badges, une lanterne à piles (incluses) , un sac plastique , six craies, une paire de ciseaux, un tube de colle, six stylos à bille, une règle, des élastiques, quatre marqueurs, un encreur, une corde, un bloc-note et des enveloppes inviolables pour la transmission des documents électoraux ;
- ✓ 1.260 Isoloirs démontables en carton pour remplacer les isoloirs en bois désuets ;
- ✓ 1.740 encres indélébiles ;

Ces matériels et ces documents électoraux sont stockés dans les entrepôts sous le contrôle de la CENI et la supervision de l'ECES.



A la veille de chaque scrutin, l'ECES et la CENI mettent en place une stratégie de colisage du matériel et des documents électoraux en tenant compte des données de base suivantes :

- ✓ L'étendue du Pays et l'éloignement de certaines régions de la capitale ;
- ✓ Le nombre de circonscriptions électorales par scrutin ;
- ✓ Le nombre de bureaux de votes ;
- ✓ Le nombre d'électeurs par circonscription et par Région etc.

3. Bulletins de vote et imprimés électoraux

L'ensemble des bulletins de vote et des documents électoraux est pris en charge par le projet PACTE II à travers ECES.

ECES et le Bureau de la CENI ont retenu un imprimeur national pour la production des documents électoraux.

Des bulletins de vote de tailles différentes en fonction du nombre de candidats (25 candidats pour l'élection primaire présidentielles) ont été produits en respectant les standards internationaux.

Pour faciliter le choix des électeurs, les bulletins présentaient :

- Le numéro d'ordre d'apparition sur le bulletin déterminé par un tirage au sort préalablement effectué par la CENI en présence des candidats ;
- La photo du candidat ;
- Son nom en français et en arabe;
- Le logo du parti politique ou du candidat indépendant.

Pour l'élection primaire et le premier tour des élections des gouverneurs, la CENI a imprimé :

- ❖ 167.000 bulletins de vote pour l'élection Primaire Présidentielle qui s'est tenue sur l'île autonome de Ngazidja conformément à la Constitution ;
- ❖ 167.000 bulletins de vote pour le premier tour des élections du Gouverneur de l'île autonome de Ngazidja;
- ❖ 22.000 bulletins de vote pour le premier tour des élections du Gouverneur de l'île autonome de Mwali ;
- ❖ 128.000 bulletins de vote pour le premier tour des élections du Gouverneur de l'île autonome de Ndzuwani;
- Pour l'élection présidentielle et le deuxième tour des élections, elle a imprimé:
- ❖ 317.000 bulletins de vote pour l'élection Présidentielle qui s'est tenue sur l'ensemble du pays ;
- ❖ 167.000 bulletins de vote pour le deuxième tour des élections du Gouverneur de l'île autonome de Ngazidja;
- ❖ 22.000 bulletins de vote pour le deuxième tour des élections du Gouverneur de l'île autonome de Mwali ;
- ❖ 128.000 bulletins de vote pour le deuxième tour des élections du Gouverneur de l'île autonome de Ndzuwani ;

Au total 484.000 bulletins ont été imprimés pour les élections présidentielles et 634.000 bulletins pour les élections des Gouverneurs.

A noter que les stocks matériels et documents électoraux ont été utilisés pour la reprise des élections présidentielle et du Gouverneur de l'île autonome de Ndzuwani.

La CENI appuyée par l'ECES a travaillé sur la normalisation des formulaires électoraux (procès-verbal de déroulement du scrutin, feuilles de dépouillement, procès-verbal de constations et réclamation).

4. Acheminement du matériel électoral

Le déploiement du matériel et documents électoraux vers les îles prise en charge par PACTE II s'est fait au moyen de véhicules, par bateaux et par avion sous la supervision de la CENI, CEII et de l'ECES.

A l'arrivée des colis dans chaque île, les CEII réceptionnent et préparent les kits des bureaux de vote.

Le déploiement avant le vote et la remontée du matériel électoral après le vote ont été réalisés sous l'escorte des forces de l'ordre et de sécurité. Ceci rentrait dans la sécurisation générale des élections.

Le matériel électoral rapatrié dans les îles est gardé dans les entrepôts insulaires de la CENI.

Dans ces élections, la CENI a fait recours aux services des privés pour la location des véhicules de transport du personnel et du matériel électoral.

III – Ressources financières

L'organisation de l'élection Présidentielle de l'Union des Comores et des Gouverneurs des Iles, du 21 février et 10 avril 2016, a mobilisé de ressources financières provenant de l'Etat Comorien et des partenaires au développement (Union Européenne).

Un budget prévisionnel intégré de deux milliards cent deux millions deux cent quarante-six mille trois cent soixante-sept francs comoriens (2 102 246 367Kmf), a été élaboré par les Organes de Gestions des élections : la CENI, la Cour Constitutionnelle, le Ministère de l'intérieur, le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) et le Projet d'Appui à la Crédibilité et à la Transparence des Elections (PACTE II), pour la période allant du 01 août 2015 au 31 mai 2016.

Les autres institutions et organisations avaient à gérer des composantes du budget global selon le tableau ci-après.

Structures/institutions	Montant du Budget prévisionnel en KMF
Cour Constitutionnelle	116 443 000
Ministère de l'Intérieur	83 550 000
CENI (hors imprévu de 5%)	871 792 433
Subvention Union Européenne /CENI (avant avenant)	299 838 174
CNPA	30 665 500

PACTE II	599 850 291
Imprévu 5%	100 106 969
TOTAL	2 102 246 367

Ce budget prévisionnel a été validé par la CENI et approuvé par le Gouvernement.

Il vise aux financements des activités suivantes :

- La révision exceptionnelle du fichier électoral ;
- La réception et traitement des dossiers des candidatures ;
- Les formations ;
- La communication, sensibilisation, régulation des médias et suivi de la campagne électorale ;
- L'acquisition du matériel et la production des documents électoraux ;
- Les opérations de vote ;
- La sécurisation des élections ;
- La centralisation des résultats ;
- La publication des résultats provisoires et définitifs ;
- Les évaluations.

1. Le Budget spécifique de la CENI

Le budget prévisionnel et spécifique de la CENI est reparti dans les 13 composantes suivantes:

COMPOSANTES	BUDGET PREVISIONNEL (Kmf)
Composante 1- Révision exceptionnelle et Listes électorales	60 454 344
Composante 2- Emoluments du staff de la CENI et ses	220 500 000
démembrements & Personnel d'appui de la CENI, CEII et CECI	229 500 000
Composante 3- Personnel d'appui de la CENI, CEII et CECI	48 000 000
Composante 4- Equipements de la CENI et ses démembrements	81 795 000
Composante 5- Fonctionnement CENI et ses démembrements	75 035 089
Composante 6- Nuits électorales pour les structures en charge des	
élections	40 000 000
Composante 7- Opérations de vote et supervision des scrutins	182 244 000
Composante 8- Formations CENI/CEII/CECI, agents électoraux &	
MBV	30 160 000
Composante 9- Matériels électoraux et logistique/transport	27 104 000
Composante 10- Sécurisation du processus électoral	50 000 000
Composante 11- Transparence, sensibilisation & observation	40 000 000
Composante 12- Opérations post électorales	7 500 000
Composante 14- Imprévus	43 589 622
TOTAL	915 382 055

2. Mobilisation des Ressources de Financement

La mobilisation des ressources financières a permis de doter la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) des fonds nécessaires devant permettre l'organisation des opérations pré-électorales et le déroulement des élections. Le financement du Gouvernement et les apports des partenaires ont joué un rôle fondamental à ce propos. La valeur du budget élaboré par la CENI en vue de l'organisation des élections de 2016 est d'environ neuf cent quinze millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinquante-cinq francs comoriens (915 382 055Kmf) inclus un imprévu de 5%.

Les fonds du Gouvernement comorien viré dans le compte de la CENI ouvert auprès de la SNPSF s'élèvent à sept cent trente un millions francs comoriens (731 000 000Kmf).

Un dernier versement de 144 445 379 Kmf est attendu pour les dépenses de la CENI et ses démembrements pour les mois d'Avril et Mai 2016 et les activités post-électorales en cours tels que les ateliers et retraites, etc.)

Virements effectués par le Gouvernement comorien en faveur de la CENI de septembre 2015 –Avril 2011

Date	N° de référence du courrier du virement	Montant
10/09/2015	N°015/1109/TG/SC	30 000 000
30/09/2015	N°015/1183/TG/SC	25 000 000
12/10/2015	N°015/1224/TG/SC	25 000 000
04/12/2015	N°015/1474/TG/SC	101 000 000
28/01/2016	N°016/159/TG/SC	200 000 000
22/02/2016	N°016/301/TG/SC	200 000 000
05/04/2016	N°016/573/TG/SC	150 000 000
	TOTAL	731 000 000

Les dépenses de la CENI dans le processus électoral de 2015-2016

COMPOSANTES	Budget prévisionnel	Budget exécuté	Solde Budgétaire	% budget exécuté/ budget prévisionnel
Composante 1- Révision exceptionnelle et Listes				
électorales	60 454 344	76 301 232	- 15 846 888	126,20%
Composante 2-Emoluments du staff de la CENI				
et ses démembrements & Personnel d'appui de la				
CENI, CEII et CECI	229 500 000	188 624 000	40 876 000	82,19%
Composante 3-Personnel d'appui de la CENI,				
CEII et CECI	48 000 000	36 257 000	11 743 000	75,54%
Composante 4- Equipements de la CENI et ses				
démembrements	81 795 000	65 392 373	16 402 627	79,95%
Composante 5- Fonctionnement CENI et ses				
démembrements	75 035 089	54 007 135	21 027 954	71,98%
Composante 6- nuits électorales pour les	40 000 000	38 427 300	1 572 700	96,07%

structures en charge des élections				
Composante 7- Opération de vote et supervision				
des scrutins	182 244 000	165 115 000	17 129 000	90,60%
Composante 8- Formations CENI/CEII/CECI,				
agents électoraux & MBV	30 160 000	30 027 475	132 525	99,56%
Composante 9- Matériels électoraux et				
logistique/transport	27 104 000		27 104 000	0%
Composante 10- Sécurisation du processus				
électoral	50 000 000	50 000 000	-	100%
Composante 11- Transparence, sensibilisation &				
observation	40 000 000	4 776 000	35 224 000	11,94%
Composante 12- Opérations post électorales	7 500 000		7 500 000	En cours
Composante 13- Imprévus	43 589 622	21 144 756	22 553 138	48,51%
TOTAL	915 382 055	730 072 271	185 309 783	79,80%

Composante 1 : révision exceptionnelle, listes électorales : cette composante couvre les opérations de la révision exceptionnelle du fichier électoral, la sensibilisation pour l'affichage des listes électorales, l'installation des Commissions Electorales Insulaires Indépendantes (CEII) et des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) ; l'impression et la distribution de cartes d'électeurs, l'Accréditation des observateurs.

Cette composante a eu des dépenses effectives de 76 301 232Kmf. Soit un dépassement budgétaire de 26,20% du budget prévisionnel.

Il est à préciser que les activités de recensement et de révision exceptionnelle du fichier électoral sont prises en charge par les fonds de la subvention de l'Union Européenne accordés à la CENI. Mais vu le retard de déblocage de ces fonds, le Gouvernement comorien a avancé une somme de 40.130.982 KMF pour la réalisation de ces activités en attendant une restitution à la CENI.

Composante 2 : Emoluments du staff de la CENI et ses démembrements, regroupe les indemnités des membres de la CENI, CEII, CECI. Le coût effectif de cette composante s'élève à 188 624 000Kmf soit 82 % du budget prévisionnel.

Composante 3 : Personnel d'appui de la CENI et CEII, enregistre les salaires du personnel d'appui de la CENI et CEII. Le coût effectif de cette composante s'élève à 36 257 000Kmf, soit 76% du budget prévisionnel.

Composante 4 : Equipement de la CENI et ses démembrements, enregistre les locations des sièges CENI, CEII, CECI et les entretiens & rénovations du siège CENI, CEII, CECI et abonnement & CDMA(CEII), communication téléphone CDMA CENI, cartes téléphones CENI, CEII, CECI, personnel d'appui, Entretien, réparation des véhicules, les voyages inter-îles et les perdiems des membres en déplacement entre les îles. Le Coût total de s'élève à 65 392 373Kmf soit 80 % du budget prévisionnel.

Composante 5 : Fonctionnement CENI et ses démembrements. Cette composante couvre les dépenses relatives aux locations des voitures CENI, carburants CENI, CEII, et frais de réception CENI, CEII, Entretien véhicules CENI, Eau et électricité CENI + CEII, Voyages internationaux frais de transit. Le montant total dépensé s'élève à 54 007 135Kmf, soit 72 % du budget prévisionnel.

Composante 6 : nuits électorales pour les structures en charge des élections figurent les dépenses relatives à la Tabulation et au traitement des résultats des scrutins à la CENI et aux CEII, des élections du 21 février et 10 avril 2016.

Cette composante a eu des dépenses effectives de 38 427 300Kmf soit 96 % du budget prévisionnel.

Composante 7 : Opérations de vote et supervision des scrutins. Cette composante couvre les indemnités des agents de bureaux de vote, les crédits pour les Présidents des bureaux de vote et les locations de véhicules pour les Agents de la CENI et CECI. Le montant de cette composante s'élève à 17 129 000Kmf soit 91 % du budget prévisionnel.

Composante 8 : Formations CENI/CEII/CECI et Agents électoraux & MBV : le volet de formation des agents électoraux a enregistré des dépenses de 30 027 475Kmf soit 99,56% du budget prévisionnel.

Composante 9 : Matériels électoraux et logistique/transport : cette composante n'a pas enregistré des dépenses. Elle a été totalement prise en charge par les fonds de la subvention signée entre l'Union Européenne et la CENI.

Composante 10 : Sécurisation du processus électorale, enregistre les dépenses liées à la sécurisation des Scrutins. Elle a été gérée par l'Etat-major de l'armée. Le coût effectif de cette composante est de 50 000 000Kmf, soit 100% du budget prévu.

Composante 11: Transparence, sensibilisation & observation, couvre l'ensemble de campagne de sensibilisation électorale de la CENI. Le montant total dépensé s'élève à 4.776.000Kmf, soit 12% du budget prévisionnel.

Composante 12 : Opération post-électorale regroupe les retraites, ateliers évaluations de la CENI. Cette activité est en cours de réalisation.

Composante 13: imprévues enregistre l'ensemble des dépenses qui n'ont pas été précisées dans le budget notamment les arriérés de salaires du personnel d'appui, le rappel des indemnités des membres des CEII pour le mois de mars 2015, la Cotisation CENI à la RECEF (Réseau des Compétences Electorales Francophones), le paiement des indemnités des Agents de la CNTDE, la location d'un charter pour l'acheminement des procès-verbaux du 2ème tour du scrutin de l'île de Ndzuwani.

Le montant total de ces dépenses non prévues s'élève 21 144 756Kmf soit 49% du budget prévisionnel.

Récapitulatif des ressources et de dépenses

Tableau récapitulatif des ressources et des dépenses effectuées durant le processus électoral 2015-2016

COMPOSANTES	MONTANT					
RESSOURCES						
Contribution du Gouvernement Comorien	731 000 000					
TOTAL RESSOURCES	731 000 000					
DEPENSES						
Révision exceptionnel et liste électorale	76 301 232					
Emoluments du staff de la CENI et ses démembrements & Personnel d'appui de la CENI, CEII et CECI	188 624 000					
Personnel d'appui de la CENI, CEII et CECI	36 257 000					
Equipements de la CENI et ses démembrements	65 392 373					
Fonctionnement CENI et ses démembrements	54 007 135					
Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	38 427 300					
Opération de vote et supervision des scrutins	165 115 000					
Formations CENI/CEII/CECI, agents électoraux & MBV	30 027 475					
Sécurisation du processus électoral	50 000 000					
Transparence, sensibilisation & observation	4 776 000					
Imprévus	21 144 756					
TOTAL DEPENSES	730 072 271					
Montant non justifiés par la CEII Ngazidja	722 365					
Trésorerie (Banque & Caisse)	205 364					
TOTAL	731 000 000					

3. Gestion financière de la reprise des élections à Ndzuwani

Malgré les efforts du Gouvernement et des partenaires de développement pour la mobilisation et mise à disposition des fonds, aussi bien que les efforts très importants de la CENI pour assurer la bonne organisation des scrutins de l'élection du Président de l'Union et le deuxième tour des Gouverneurs des Iles du 10 avril 2016, les résultats n'ont pas pu être validé par la Cour Constitutionnelle en raison des troubles survenus dans certains bureaux de vote de l'Ile autonome de Ndzuwani.

C'est ainsi que la Cour Constitutionnelle a ordonné la reprise des scrutins des bureaux de votes saccagés. Pour pouvoir organiser ces votes, la CENI a reçu un financement du Gouvernement comorien de 11 493 335Kmf.

Dépenses de la reprise des élections à Ndzuwani

Composantes	Budget prévisionnel (KMF)	Budget réel (KMF)	Solde Budgétaire
Impression de la liste électorale et émargement	300 000	-	300 000
Frais déplacement de MBV pour sensibilisation et formation	234 000	234 000	-
Indemnités Président BV (1j/scrutins)	390 000	390 000	_
Indemnités Secrétaire BV (1j/scrutins)	325 000	325 000	_
Indemnités 4 assistants BV (1j/scrutin)	884 000	884 000	_
Frais de transport de la CENI vers Ndzuwani (membres + point focal sécurité + comptable)	1 395 000	1 040 000	355 000
Frais de séjour (6 jours)	4 500 000	4 950 000	- 450 000
Location des voitures 6 jours	1 050 000	948 750	101 250
Communication Internet	100 000	-	100 000
Rafraichissement de la nuitée électorale	400 000	434 000	- 34 000
Supervision de la CEII Ndzuwani	90 000	90 000	_
Supervision des CECI concernées Ndzuwani	60 000	60 000	_
Location de Bus pour acheminement et ramassage des matériels	260 000	250 000	10 000
Carte téléphonique le jour du vote	172 500	192 000	- 19 500
Personnel du service et de la Manutention 6j	300 000	300 000	-
Sécurité rapprochée	780 000	964 000	- 184 000
Imprévu 7%	786 835	429 000	357 835
Total	11 493 335	11 490 750	2 585

Tableau récapitulatif des dépenses de la reprise des élections à Ndzuwani

INTITULE	MONTANT				
RESSOURCES					
Virement reçu	11 493 335				
TOTAL RESSOURCES	11 493 335				
DEPENSES					
TOTAL DEPENSES	11 490 750				
TOTAL DEPENSES	11 490 750				
SOLDE	2 585				

Les dépenses effectives de la reprise des scrutins à Ndzuwani s'élèvent à 11490 750Kmf soit 99,97% du budget prévu. Sur les 11 493 335Kmf reçus par la CENI pour organiser la reprise des élections à Ndzuwani, 11 490 750Kmf ont été dépensés. Il reste la somme de 2 585Kmf.

CHAPITRE VI: FORMATIONS

L'ECES à travers le projet PACTE II a organisé des formations autour des thèmes aussi riches que variés en vue de préparer les organismes de gestion des élections à une gestion efficiente du processus électoral.

I - Renforcement de capacité

La phase pré-électorale de ce cycle a débuté par une formation en Leadership et Gestion des conflits pour les acteurs électoraux, désignée par le sigle « LEAD » organisé par les experts d'ECES pendant le mois d'octobre 2015. Ont pris part à ces formations, certains membres de la CENI et des CEII, du CNPA, des journalistes, des ONG, de la Société Civile, des Forces de l'ordre et du Cadre de concertation.

Il s'agit d'une formation en cascade à deux niveaux qui s'appuie sur les expériences spécifiques, sur les connaissances et les échanges entre les acteurs électoraux, pendant trois jours.

L'objectif principal de la formation est de :

- 1) Renforcer les capacités des acteurs électoraux en matière de leadership;
- 2) Accroître leur capital de confiance ;
- 3) Fournir aux participants des outils nécessaires à la prise de décision et à la gestion des conflits tout au long du cycle électoral;

Dans la phase électorale, certains membres de la CENI et CEII ont suivi une formation axée sur la « gestion administrative et financière de projet sous contrat de subvention de l'Union européenne.

Tout au long du processus, la CENI en partenariat avec ECES a organisé une série des formations à l'intention de ses démembrements et des autres institutions (partis politiques, forces de l'ordre et société civile).

Au profit de ces démembrements, la CENI a entrepris un vaste chantier de formation visant à certifier les membres des bureaux de vote et les nommer sur la base de leur compétence suite à la réussite de l'évaluation.

L'objectif de cette formation est de constituer une banque des données des formateurs et des membres des bureaux de vote. Cette banque servira pour la nomination des agents requis dans le cadre des élections Présidentielles et des Gouverneurs de 2016 et pour les élections à venir.

Cette formation est cruciale pour assurer le bon déroulement des opérations de vote, de promouvoir et garantir des élections transparentes, crédibles, acceptable par tous et conformes aux normes internationalement reconnus.

Des manuels, des guides, aide-mémoire et des spécimens des documents électoraux ont été mis à leurs dispositions pour les exercices pratiques, de simulations et de manipulation lors des séances de formation.

Des programmes et des calendriers des formations ont été arrêtés par la CENI en commun accord avec les experts d'ECES partenaire du processus électoral.

Trois niveaux de formations ont été programmés pour la certification des MBV.

II - Formation des grands formateurs (niveau 1)

D'une durée de deux jours, cette formation a été tenue les 12 et13 janvier 2016 au siège de la CEII de Ngazidja. Elle a regroupé douze participants dont six de la CENI et six des CEII dont 2 par îles.

L'objectif de la formation était axé sur l'approche pédagogique, la simulation de remplissage des documents électoraux et l'évaluation de l'acquisition des connaissances.

III - Formation des formateurs des MBV (niveau 2)

Cette formation concernait certains membres des CEII, des CECI et de la Société Civile. Ceux-ci ont formé à leur tour les membres de bureaux de votes sur la base d'un guide élaboré à cette fin.

Quatre sessions de formations ont été programmées les 16 et 17 janvier 2016 dont 2 à Ngazidja, 1 Ndzuwani, 1 Mwali.

Elle a regroupé 91 participants dont 42 sont certifiés par la CENI avec un taux de réussite relativement bas au niveau de Ndzuwani et Ngazidja.

IV - Formation des membres des bureaux de vote (niveau 3)

Le troisième niveau de la cascade du programme de certification des membres de bureaux de vote a débuté les 28 et 29 janvier jusqu'au 15 février 2016 dans les 3 iles.

Au total **4.866** participants repartis sur **9** pools de formation dont **2.976** MBV (Ngazidja) soient 5 pools, **1.602** MBV (Ndzuwani) soient 3 pools et **288** MBV (Mwali) soit 1 pool, ont été formés de façon détaillée sur les procédures de vote, le rôle de chaque intervenant dans les bureaux de vote, la réception des matériels, le dépouillement, le remplissage des documents et la transmission des résultats etc.....

Cette troisième étape du programme a permis à la CENI de certifier **3.782** membres qui ont agi dans les 723 bureaux de votes le 21 février et le 10 avril 2016 sur la base des résultats obtenus lors de l'évaluation. Les candidats ayant obtenu plus de soixante-quinze pourcent (75%) des points sont désignés à titre de président et de secrétaire de bureaux de vote soient 2.920 personnes et ceux qui ont obtenu la moyenne sont nommés assistants soient 854 personnes.

Résultats globaux sur l'ensemble du territoire

	Homme	Femme	Total	%
Ngazidja	1444	736	2180	57,64%
Nzuwani	859	502	1361	35,99%
Mwali	160	81	241	6,37%
Total	2463	1319	3782	100%

Une autre séance de sensibilisation de tous les membres des bureaux de vote s'est tenue du 17 au 20 février 2016.

L'objectif de cette formation de sensibilisation est de rappeler des procédures les plus importantes, fournir les dernières consignes, procéder à l'assermentation et à la remise des badges.

D'une durée de quatre heures, Onze sites de formation ont été utilisés au niveau des 3 îles. Un aide-mémoire a été distribué aux participants.

Suite aux recommandations des missions d'observations électorales et des constats des acteurs du processus du 1^{er} tour, la CENI en collaboration avec le projet pacte II a mis en œuvre un programme de formation complémentaire des présidents et des secrétaires des 723 bureaux de vote.

Cette formation a comme objectif d'assurer une préparation adéquate des présidents et des secrétaires afin que le déroulement des opérations respecte strictement les dispositions du code électoral ainsi que les notes circulaires et communiqués publiées au 2^{ème} tour.

Ce renforcement de capacité a débuté par une séance d'harmonisation des grands formateurs qui s'est tenue le lundi 28 mars 2016 puis suivi de celles des formateurs certifiés le samedi 2 avril 2016 et enfin celle des présidents et secrétaires du 5 au 7 avril 2016.

V - Formation des forces de sécurité

Assurer la sécurité du processus électoral, c'est créer un environnement paisible et sécurisé avant, pendant et après le scrutin, afin de permettre aux citoyens de participer aux élections sans peur ni intimidation. Une formation des Officiers et agents des forces de l'ordre a été organisée à la gendarmerie de Moroni, le 3 février 2016. Cette formation a vu la participation d'une vingtaine d'Officiers venant de 3 îles dont certaines d'entre eux ont ensuite assurer à leur tour une formation auprès des autres militaires.

L'objectif principal de la formation est d'assurer une préparation adéquate des représentants des forces de l'ordre afin qu'ils soient capables d'exécuter leurs tâches en vue d'assurer la sécurisation de la campagne électorale et des opérations de vote.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Bien connaître les dispositions du Code électoral concernant les forces de l'ordre ;
- Bien maitriser le guide des forces de l'ordre pour la sécurisation des élections ;
- Recevoir des informations générales relatives au plan de déploiement et de récupération du matériel électoral afin d'organiser les escortes;
- Connaître les éléments importants des opérations de vote (heure d'ouverture et clôture, cheminement des électeurs dans un BV, opérations de clôture, de dépouillement et de décompte);
- Recevoir la liste des bureaux de vote.

Leurs missions consistent à:

- Sécuriser les bâtiments abritant les sièges des structures en charge des élections, la campagne électorale, le déploiement du matériel, le déroulement du vote, le dépouillement et l'acheminement des résultats ;
- Contrôler la circulation le jour du scrutin ;
- Prendre toutes les dispositions sécuritaires jusqu'à la proclamation des résultats.

VI - Formation des représentants des candidats et des partis politiques relatives aux assesseurs

Les assesseurs ont un rôle important pour assurer la transparence du processus et l'acceptation des résultats par l'ensemble des candidats, par leurs partisans et par l'ensemble des électeurs. Une préparation adéquate des assesseurs reposant sur une formation structurée visait à assurer la transparence du processus et un déroulement ordonné des opérations de vote dans le respect des dispositions du Code électoral.

D'une durée d'une journée au 1^{er} scrutin, les représentants des candidats et des partis politiques ont suivi une séance de formation dans les trois îles.

Cette formation a eu comme objectif de permettre aux assesseurs de :

- Maitriser le code de bonne conduite,
- Bien comprendre leurs rôles, droits et obligations ainsi que les tâches de chaque intervenant au bureau de vote
- Bien maitriser les procédures d'ouvertures ainsi que les étapes à suivre après la fermeture (dépouillement et décompte des voix).

Des documents en version papier et version électronique ont été remis aux représentants des candidats pour leur permettre de diffuser la formation auprès de tous leurs assesseurs. La formation s'est déroulée du 6 au 9 février 2016 dans les 3 îles. Le nombre de représentants dans chaque île était très faible par rapport au nombre de candidat en lice (65 représentants ont pris part à ce programme).

A la suite des élections du 21 février 2016, les rapports de deux missions d'observations, celui de l'Union Africaine et de l'Observatoire des élections ont recommandé que les partis politiques et les candidats renforcent la formation de leurs représentants dans leurs bureaux de vote. Aussi, dans son arrêt portant proclamation du résultat définitif de l'élection Primaire de l'ile de Ngazidja, la Cour Constitutionnelle recommandait aux partis politiques et aux candidats de mettre un accent particulier dans le recrutement et la formation de leurs assesseurs.

En préparation de l'élection présidentielle et du second tour des Gouverneurs, la CENI, avec le soutien du Projet PACTE II, a conçu un programme de formation à l'intention des représentants de tous les candidats afin que ces derniers puissent assurer la formation des assesseurs qui sont, comme la loi le prévoit, les témoins des candidats dans les bureaux de vote. Le programme visait à former un représentant de chacun des candidats pour chacune des 17 régions choisi pour leurs qualités de communicateur et de pédagogie,

puisque ces derniers seront appelés à former les assesseurs dans chacune des régions. Les cinq candidats (3 pour l'élection du Président et 2 pour l'élection du Gouverneur) avaient désigné chacun cinq représentants (un par région de l'ile) à cette formation.

La formation pour les représentants des 9 régions de l'ile de Ngazidja, s'est tenue à Itsandra Hôtel, le jeudi 17 mars.

La formation des représentants des candidats des 5 régions de l'ile de Ndzuwani s'est tenue, le mardi 22 mars à l'Hôtel Johanna Livingstone de Mutsamudu..

A Mwali, la formation a été tenue, le vendredi 25 mars à l'Alliance Franco-comorienne de Fomboni.

La participation des représentants des candidats par rapport au 1^{er} scrutin a été importante, très active et les commentaires recueillis ont été des plus positifs.

Au total, 83 représentants de candidats (48 à Moroni, 24 à Mutsamudu et 11 à Fomboni) ont participé à ce programme.

A l'occasion de cette formation, les représentants des candidats se sont vu remettre en format papier et en format électronique, les documents qui leur permettront de diffuser la formation auprès de leurs assesseurs ainsi que les formulaires pour les désigner dans chacun des bureaux de vote.

VIII - Contraintes et recommandations

- Non-respect des critères de désignation des MBV par les CECI;
- Trop d'influence des politiques sur la sélection des membres de bureau de vote ;
- Lancement tardif de l'appel à candidature pour le recrutement des MBV;
- Démarrage tardives de la formation ;
- Budget insuffisant;
- Niveau des MBV jugé insuffisant;
- Etudes expéditives de dossier par la CENI ;
- Développer une stratégie efficace de formation et appropriée des membres de votes ;
- Organiser des voyages d'étude pour les membres de la CENI ;
- Renforcement de capacité en matière de planification en gestion financière, en Leadership des membres de la CENI;
- Revoir le Budget de la formation à la hausse.

CHAPITRE VII: ORGANISATION DES SCRUTINS

I - Dépôts et traitement des dossiers de candidatures

La CENI a établi un chronogramme des activités électorales pour les élections prévues au 21 février et 10 avril 2016. La période de dépôt des dossiers de candidature en vertu de l'article 73 du code électoral, est fixée du 6 au 21 décembre 2015.

Les dossiers des candidatures présidentielles ont été déposés et traités à la Cour Constitutionnelle conformément à l'article 4 de la loi organique du 6 septembre 2010 et les candidatures des gouverneurs sont déposées dans les CEII et le traitement par la CENI.

Au total 28 candidatures présidentielles et 42 dans les CEII pour les élections des gouverneurs dont 15 à Ngazidja, 15 à Ndzuwani et 12 à Mwali.

Le traitement des dossiers a fait ressortir les résultats suivants :

Pour la présidentielle, sur 28 candidatures présidentielles déposées, 25 candidatures ont été retenues soit 89,29%, 40 candidatures pour les gouverneurs soit 95,24% dont 15 à Ngazidja, 15 à Ndzuwani et 10 à Mwali.

Le tableau ci-dessous, résume les dossiers de candidatures déposés par scrutin et par genre

	Elections		Retraits		Dépôts			Retenus		
			F	TOTAL	Н	F	TOTAL	Н	F	TOTAL
Cour Constitutionnelle Présidentielle (primaire Ngazidja)		47	1	48	27	1	28	24	1	25
	(1) - TOTAL (candidatures présidentielles)		1	48	27	1	28	24	1	25
	Ngazidja	23	0	23	15	0	15	15	0	15
Gouverneurs	Ndzuwani	16	1	1 <i>7</i>	15	0	15	15	0	15
	Mwali	11	2	13	10	2	12	8	2	10
(2)- TOTAL (candidatures des Gouverneurs)		50	3	53	40	2	42	38	2	40
TOTAL GENE	TOTAL GENERAL (1+2)		4	101	67	3	70	62	3	65

H: Homme et F: Femme

La Constitution comorienne reconnait le principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi. Une juste représentation au sein des institutions voudrait que cette proportion soit la même au sein des élus. Or, les tableaux qui précèdent illustrent bien la faible représentation des femmes qui ne comptent que 3,57% des candidatures déposées à la Cour Constitutionnelle pour les élections Présidentielles et 4,76% celles de Gouverneurs.

Cet état de fait nécessite une réflexion en profondeur sur la place des femmes au sein des institutions politiques comoriennes et sur les moyens à retenir pour atteindre une plus juste représentation des femmes. A cet égard, des mesures incitatives mises en place dans

certains pays et qui prévoient le remboursement d'une partie des dépenses électorales aux partis Politiques qui présentent un nombre suffisant de candidatures féminines pourraient servir de modèle.

III - Nombre des candidatures retenues par affiliation

Par rapport aux candidatures retenues, sur les 26 partis politiques, 9 n'ont présentés aucun candidat pour les élections présidentielles et celles des Gouverneurs, 13 partis politiques n'ont aucun représentant. (Voir annexe sur les candidatures).

Cet état de fait suggère une réflexion sur le rôle et l'existence des partis politiques et sur la structuration qui devrait être appliqué prochainement.

IV - Campagne électorale

L'ouverture et le déroulement de la campagne électorale ont obéit aux modalités prévues à l'article 77 du code électoral. A cet effet, la période de la campagne a été fixée du 20 janvier au 19 février 2016 pour le scrutin du 21 février 2016 et s'est déroulée calmement. Une soirée d'ouverture de la Campagne a eu lieu le 20 janvier au Foyer des Femmes de Moroni, par la présentation de la Chanson des élections.

La Campagne du 2^{ème} tour a été repoussée pour des raisons politiques relatives à la sécurisation du scrutin par décret N° 16-051/PR du 13 mars 2016. Au lieu du 14 mars au 8 avril 2016, la campagne s'est déroulée du 17 mars au 8 avril 2016.

Il a été constaté pendant la période des Campagnes que les invectives entre candidats étaient amoindries. Toutefois, plusieurs affichages ont été hors des normes légales. Quelques actes de corruption et/ou d'utilisation des biens de l'Etat ont été signalés furtivement ici et là, sans réelle présentation de preuve matérielle.

V - Déroulement du scrutin et proclamation des résultats provisoires

Déroulement du scrutin

Conformément à l'arrêté N° 15-130/MIIDII/CAB du 01 décembre 2015 relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote pour l'élection du Président de l'Union et celles des Gouverneurs des îles autonomes, la majorité des bureaux de vote ont ouvert à 7h du matin et fermé à 18h. Il est à remarquer que tous les bureaux de votes ont reçu les matériels à temps ce qui fait que le plan d'acheminement de la CENI a été respecté.

Parmi les sept cent vingt-trois (723) bureaux de votes prévus dans l'ensemble du territoire national, deux ont été ouverts mais aucun électeur ne s'était présenté compte tenu du contexte social et politique. Il s'agit des bureaux de vote N° 159N-1 et 159N-2 tous les deux de Salimani Hambou (Ngazidja) pour le scrutin du premier tour.

Le bureau de vote N° 100A-1 d'Ouzini à Ndzuwani n'a même pas été ouvert pour les deux tours.

Le taux de participation passe de 69,72% pour les élections de 2015 à 67,06% en 2016 pour le 1^{er} tour.

Au Deuxième tour, le taux passe de 70,98% pour les élections de 2015 à 69,24% en 2016. (Voir détail en annexe)

VI - Centralisation et proclamation provisoire des résultats ;

Dépouillement

Le dépouillement se déroule le jour même du scrutin dès la fermeture des bureaux de vote après que le dernier électeur ait fini de voter. Le dépouillement s'est effectué séance tenante dans les bureaux de vote et sur des feuilles de dépouillements préparés à cet effet. Il est effectué par les membres de bureau de vote, assistés de deux scrutateurs désignés à la fin du scrutin par le président du bureau de vote en présence des délégués des candidats conformément au protocole d'accord.

Dès que les opérations sont achevées, les membres du bureau de vote ont rempli les principaux documents électoraux, c'est-à-dire les feuilles de dépouillement et les procèsverbaux de résultats. Le procès-verbal est établi sur papier à carbone spécial comportant cinq feuillets. Chaque feuillet à valeur d'original et correspond à une institution chargée des élections. Le procès-verbal de l'élection est signé par l'ensemble des membres de bureau de vote et des délégués de partis ayant pris part à l'opération, de même pour le feuillet de dépouillement. Les extraits de procès-verbaux destinés aux candidats sont signés par le président et l'assesseur.

C'est environ une heure du matin que les plis des résultats commencèrent à parvenir au palais du peuple jusqu'à 6h du matin. Il convient d'indiquer que tous les plis sont envoyés, sous escorte de la sécurité accompagnés des agents de la CENI, des présidents des CECI et de délégués des candidats.

- La centralisation des enveloppes inviolables pour ce double scrutin, était réalisée en deux étapes. Collecte de plis par les CEII au niveau de chaque îles et transmission à la CENI.
- Dispatching des plis à la Cour Constitutionnelle et Ministère des élections par la CENI.

Le processus de centralisation des résultats des élections des 21 février et 10 avril 2016 s'est déroulé de façon similaire. Au 1^{er} tour la CENI a accusé un long retard pour l'acheminement des plis dû à la lourdeur du ramassage des plis et en même temps avec les matériels.

Le centre de tabulation (CTCVR)

Un centre de tabulation, de comptage et de vérification des résultats est installé au palais du peuple pour le recensement du vote à partir des documents sécurisés mise en enveloppe inviolable destinées à la CENI.

A ce propos, la CENI est chargée, à ce lieu, de centraliser, de dépouiller, de tabuler les résultats et de transmettre les enveloppes à la Cour Constitutionnelle et au Ministère de l'intérieur chargé des élections le soir même (article 147-148-149, et 150 du code électoral).

Le traitement des données électorales du CTCVR est un travail d'équipe regroupant une variété de compétence dont il est composé de :

- ✓ Bureau du CTCVR (3 membres)
- ✓ Poste de réception (6 membres)
- ✓ Poste de collationnement (5 membres)
- ✓ Poste de dépouillement (9 membres) et de scan
- ✓ Poste de compilation (10 membres)
- ✓ Poste d'apurement (5 membres)
- ✓ Poste d'archivage (5 membres)

Au cours de ce processus de traitement des résultats, divers matériels étaient nécessaires. Il s'agit de 7 ordinateurs portables en réseau – 4 imprimantes lasers – 1 photocopieuse.

Au niveau de ce centre, une méthodologie fondée sur la séparation des données et de traitement a été adoptée aux différentes phases du processus des opérations.

Bureau du CTCVR

Ce bureau est dirigé par le président de la CENI et avait comme rôle de coordonner, de superviser les opérations de traitement et de délibérer au niveau de dépouillement pour les cas complexes.

Il était composé de trois membres : un président, un secrétaire et un rapporteur.

Poste de réception

Les CEII ont collecté au niveau de chaque île les plis. Les délégués des CEII ont transmis les enveloppes inviolables avec un bordereau de transmission au secrétariat chargé de la réception CENI. Ce dernier enregistre et contrôle les plis et procède au tri des enveloppes (Ministère en charge des élections, Cour Constitutionnelle, CENI) et transmet les plis au poste de collationnement.

Poste de Collationnement

Il reçoit les enveloppes de la CENI contrôle et signe à titre de décharge la fiche de réception, attribue un numéro à chaque enveloppe en tenant compte de chaque élection, procède au classement par commune et les transmet au poste de dépouillement.

Poste de dépouillement

Il procède à l'ouverture des enveloppes en présence des représentants des candidats et des observateurs conformément au protocole d'accord et reporte les numéros d'ordre de l'enveloppe dans chacune des pièces. Il vérifie si tous les documents sont remplis, et les résultats consignés sur les procès-verbaux sont identiques à ceux mentionnés sur la feuille de dépouillement, délibère et recense les irrégularités.

Parallèlement, une autre équipe pris en charge par le projet PACTE-II scanne tous les documents dès l'ouverture de l'enveloppe destinée à la CENI. Et le responsable chargé de pointage et de ventilation transmet avec bordereau les procès-verbaux de déroulement et les feuilles de dépouillement au responsable de la compilation.

Poste de compilation

Une équipe des agents a fait la saisie des résultats sur la base des feuilles de dépouillement et PV issus des Bureaux de vote.

L'application utilisée est programmée à éditer les traces de saisie automatiquement. Les traces, les feuilles de dépouillement et les procès-verbaux de déroulement sont transmis par le responsable avec bordereau au poste d'apurement.

Poste d'apurement

Le poste d'apurement avait pour objectif de vérifier la conformité de la feuille de dépouillement, le procès-verbal de déroulement et la trace de saisie.

En cas de conformité, la lettre « C » est marquée sur la trace de saisie. Et en cas de non-conformité, les lettres « NC » sont inscrites sur la trace de saisie et transmises au poste de compilation pour correction.

Si la saisie a été conforme, les documents sont transmis au poste de dépouillement pour la reconstitution des plis en introduisant dans les enveloppes y correspondant.

Après vérification de ces documents (trace de saisie, et feuille de dépouillement), l'équipe de vérification avait constaté que 12,11% des feuilles de dépouillements et procèsverbaux de déroulement ont été mal remplis par les membres de bureaux de votes. Un procès-verbal a été adressé à la Cour Constitutionnelle pour corriger ces irrégularités.

Poste d'archivage

L'équipe d'archive est chargée d'arranger et de classer les plis par commune.

<u>Constat</u>: Lors des ouvertures des plis, nous avons relevé plusieurs anomalies commises par les membres de bureaux de votes pendant le remplissage et la mise en enveloppe des feuillets de dépouillement et des PV de résultats. Parmi cela, nous pouvons citer :

- Cases non remplis des nombre de votants, de bulletins dans l'urne et de suffrage exprimés.
- Non concordance de voix et nombre de Pictogramme
- Total de suffrage mal calculé
- Numéro et nombre de bulletin non rapportés au PV
- Inversion de destinataire des PV

Après la collecte et la saisie de tous les résultats de bureaux de vote au niveau national, l'Assemblée Générale de la CENI procède à la délibération et relève sur un PV les anomalies constatées pour le transmettre à la Cour Constitutionnelle. Elle publie des résultats provisoires du scrutin au sein même du palais du peuple et par la voie internet. Les résultats définitifs sont proclamés par la Cour Constitutionnelle. Il faut noter que la proclamation provisoire des résultats ouvre les délais de contentieux devant la cour Constitutionnelle.

Dans l'ensemble, la centralisation des résultats a cependant été conduite de manière efficace et transparente.

VII - Reprise des élections à Ndzuwani

Pendant les élections présidentielles et le 2^{ème} tour des gouverneurs des iles autonomes, 13 bureaux de vote à Ndzuwani ont été saccagés par des électeurs et autorités politiques.

La Cour Constitutionnelle a ordonné une reprise du scrutin dans ces bureaux de vote, le 11 mai 2016.

Le scrutin s'est déroulé dans des bonnes conditions, au respect des dispositions de de la loi électorale et du protocole d'accord politique.

•		10	1		1	•	
- 1	AC	174	hurequiv	cont	AC	suivants	•
	-co	13	Duicaux	SOIII	103	survants	

Région	N° de Bureau	Nom du Bureau de vote
Mutsamudu	044A-1	Mjimandra-1
Mutsamudu	044A-2	Mjimandra-2
Sima	078A-1	Bimbini-1
Sima	078A-2	Bimbini-2
Sima	066A-1	Bougueni-1
Nioumakelé	107A-1	Niamboimro-1
Nioumakelé	107A-2	Niamboimro-2
Nioumakelé	111A-2	Mrijou-2
Nioumakelé	110A-1	Mramani-1
Nioumakelé	110A-2	Mramani-2
Nioumakelé	110A-3	Mramani-3
Nioumakelé	110A-4	Mramani-4
Nioumakelé	110A-5	Mramani-5

VIII - Participation des femmes au scrutin du 1er tour 2016

Le tableau ci-dessous montre la part de Femmes qui ont accompli leur devoir civique

	Total inscrit	Votant	Taux de participation	Nombre de femmes	Taux de participation féminine
Ngazidja	158 645	118012	74,39%	58935	49,94%
Ndzuwani	121 479	67760	55,78%	34860	51,45%
Mwali	20 882	16064	76,93%	7581	47,19%
Total Général	301 006	201836	67,05%	101376	50,23%

Source : CENI

Au 1^{er} tour du scrutin présidentiel et gouverneurs des iles, le taux de participation est bien signifiant (67,05%). A Mwali et Ngazidja, le taux est remarquablement prépondérant.

Malgré cela, la participation des femmes à ses élections dans l'ile autonome de Ndzuwani est très bien représentée avec un taux plus que la moyenne de 51,45%.

Dans l'ensemble du pays, l'écart de participation est relativement équitable, le genre n'est être une variable pertinente pour analyser l'abstention.

CHAPITRE VIII : CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS GENERALES

I – Contraintes

Pendant le cycle électoral de 2014-2016, plusieurs concessions sans réelle dérogation de la loi électorale ont été observées. Ce qui avait comme visée principale de garantir la confiance entre les institutions gestionnaires des élections et les parties prenantes, les candidats en particulier. Il importe ce faisant, de noter cette difficulté récurrente d'observer scrupuleusement les termes de la loi en cours du processus. Cet état provient la plupart des cas d'une méconnaissance des dispositions de la loi et des procédures. Ceci était perceptible chez certains politiques-candidats, au regard de leurs démarches administratives électorales, leur manière d'agir et leur questionnement répété et appuyé relatif aux élections. La grande influence des politiques sur la sélection des membres de bureau de vote, dont le niveau est jugé très limité, fait partie de ces contraintes.

Des termes de la loi sont à compléter et à clarifier pour pallier aux insuffisances du cadre légal électoral. C'est essentiellement par manque des textes légaux que le projet Vote de la diaspora n'a pu être concrétisé.

Au niveau du Centre National de Traitement des Données Electorales, des Pannes répétées des serveurs (Contrôleurs de domaines) sont dues aux coupures intempestives du courant. Une insuffisance d'équipements (kits, serveur, disque...) est aussi à noter.

Une absence de communication efficiente, d'information probante et de rencontre permanente avec les politiques est relevée à la CENI. Elle pourrait être palliée par une organisation très explicite, des moyens adaptés et de la volonté des acteurs.

Au regard des difficultés liées au cheminement et à la distance, il serait mieux d'expérimenter la technologie de FAX par CDMA ou SMS crypté ou autre, afin de recevoir au même moment au siège, les résultats des bureaux de vote par voies de communication numérique à la CENI.

II - Recommandations

Pour le Gouvernement

- Favoriser l'adaptation du cadre légal permettant la clarification et le complément de certains termes de la loi électorale.
- Projeter l'organisation de la participation des Comoriens établis ou résidant à l'Etranger, partout où ils se trouvent, aux élections nationales (Référendum et élection du Président de l'Union);
- Revoir le système du fichier national biométrique dans son ensemble ;
- Développer un partenariat pour le soutien et la mise en place du vote des

comoriens établis ou résidant à l'étranger;

- Alimenter continuellement en perspective des scrutins à venir, le compte élection par divers sources de financement (taxe, subvention, redevance etc..)
- Opter pour un décaissement à temps utile des fonds dédiés au processus électoral

Pour l'Assemblée Nationale

- Adapter le cadre légal électoral pour clarifier et compléter certains textes.
- Valider les textes légaux permettant la mise en place réglementaire du vote la Diaspora comorienne.

Pour les Partenaires

- Mettre en place les avenues pour améliorer les connaissances relatives à la législation et aux procédures électorales, en faveur des politiques et des candidats.
- Renforcer les capacités en matière de planification électorale, en gestion matérielle et financière, en Leadership et communication des membres de la CENI.
- Soutenir le Remplacement de certains serveurs du CNTDE et l'acquisition de nouveaux Kits d'enrôlement.

Pour les Politiques

- Encourager leurs militants à améliorer la connaissance des textes et procédures électoraux en vigueur.
- Encourager la participation effective de la femme dans les activités politiques.
- Mieux s'investir dans le choix, la formation et le traitement de leurs représentants auprès des bureaux de vote afin d'assurer un bon suivi du scrutin.
- Pérenniser les acquis quant à l'esprit de bonne entente dont ils ont fait preuve lors des élections de 2016.

Pour la CENI

- Relancer à temps la révision annuelle des listes électorales.
- Collaborer avec les instances de l'Éducation Nationale pour instaurer un module d'Éducation Civique Électorale au niveau de l'enseignement.
- Édifier au sein de la CENI et des CEII des rencontres avec les partis politiques, les candidats et les médias, afin de renforcer la relation entre l'administration électorale et les intervenants politiques; et d'assurer une bonne circulation de l'information.

CONCLUSION

En dépit de quelques saccages qui ont émaillé le 2^{ème} tour du scrutin au niveau de Ndzuwani, ces élections se sont déroulées en général dans un climat apaisé, sans incidents majeurs et les résultats proclamés ont été acceptés par l'ensemble de la classe politique. Ce qui témoigne de la maturité des acteurs politiques et des électeurs.

L'implication des politiques dans les opérations du processus a accru la confiance dans les étapes relatives au déroulement, la centralisation et la tabulation des résultats. Notons que ce contrôle et cette collaboration sont prévus par le code électoral, dans les articles 109, 111, 137, 146, 149 etc...

Au regard de l'article 149 et suivant du code électoral, la CENI n'avait pas à redresser ni à corriger des résultats. Elle avait à recenser les irrégularités constatées dans les procès-verbaux issus des bureaux de vote et les transmettre à la Cour Constitutionnelle pour correction et redressement ; d'où les quelques écarts de chiffres dans le suffrage exprimé, le nombre de votants et les bulletins nuls. Les voix obtenues par les candidatas ne sont jamais affectées par ces incorrections.

Une élection, de surcroit celle du président de la république est un exercice très sensible qui demande beaucoup de moyens matériels, financiers et humains pour un pays. Avec l'apport de tous, celle de 2016 en Union des Comores, s'est déroulée dans le calme et l'alternance politique réalisée sans gênes.

Dès lors, la CENI se félicite et salue la maturité politique des citoyens comoriens et encourage le Gouvernement, la classe politique, les acteurs de la société civile, les médias et les partenaires techniques et financiers à en faire un levier pour la poursuite du rayonnement démocratique de l'Union des Comores.

Des défis se présentent à la CENI en moyen terme. Il s'agit entre autres, de la consolidation annuelle du fichier électoral biométrique, de l'enrôlement des comoriens établis ou résidant à l'étranger en vue de leur participation aux prochaines élections présidentielles de 2021.

ANNEXES

Annexes sur les candidatures

Le tableau ci-après illustre le nombre de candidatures retenues par affiliation politique.

4 0000	D () 1 1 1	Gouverneurs		
Affiliation politique	Présidentielles	Ngazidja	Ndzuwani	Mwali
CRC	1	1	1	1
RDC	1	1	1	
URANGO	1			
JUWA		1	1	1
UPDC	1	1	1	1
URC		1		
APSI	1			
INDEPENDANT	8	7	7	6
RDR		1		
CADIM	1			
CRAN		1		
ULEZI	1			
ORANGE	1			
MDC	1			
RIDJA	1			
COMOR YA LEO NA MESSO	1			
RND/ RENOVATEUR	1			
CHUMA	1			
UNDC	1			
UCP				1
RIFAD COMORES	1			
AFPC	1			
PSN		1	1	
BASSEMELA			1	
WWWU			1	
FNJ			1	
PSDC/ DUDJA	1			
Total retenu	25	15	15	10

Annexes sur la population inscrite

Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur le nombre de la population en âge de voter prévue par rapport à la population recensée par Ile et par région.

N° Cir Ile		Dáciona	Révision exc	Révision exceptionnelle pour la registration			
N° Cir	ne	Régions	Prévisions	Recensement	%		
1	ili	Fomboni	5439	728	13,38%		
2	Moili	Djando	947	328	34,64%		
3	7	Mledjele	1731	411	23,74 %		
	SOUS T	TOTAL MWALI	8117	1467	18,07%		
4		Sima	11608	1927	16,60%		
5	Ndzuani	Mutsamudu	8559	1575	18,40%		
6	qzr	Ouani	9973	1025	10,28%		
7	Ž	Domoni	8970	838	9,34%		
8		Nioumakele	10764	1369	12,72%		
	SOUS TO	OTAL NDZUANI	49 874	6 734	13,50%		
9		Moroni	16776	1687	10,06%		
10		Bambao	12186	1857	15,24%		
11	æ	Hambou	5383	2073	38,51%		
12	Ngazidja	Bandjini Ouest	3530	893	25,30%		
13	gaz	Bandjini Est	14253	2351	16,49%		
14	Ž	Hamahamet-Mboinkou	11993	2315	19,30%		
15		Mitsamiouli-Mboude	17184	2274	13,23%		
16		Itsandra-Hamanvou	12928	2154	16,66%		
17	17 Oichili-Dimani		6234	1853	29,72%		
	SOUS TO	TAL NGAZIDJA	100 467	17 457	17,38%		
TOTA	L GENERA	L	158 458	25 658	16,19%		

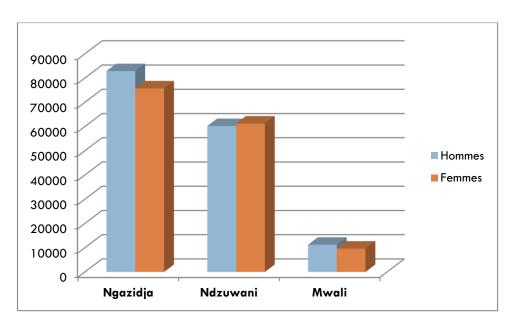
Source : CNTDE

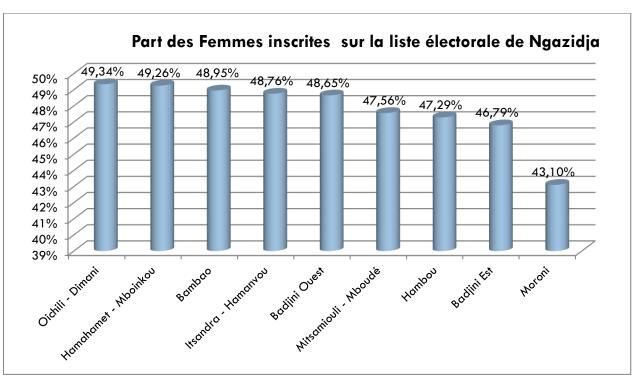
Tableau ci-après illustre les inscrits en genre sur la liste électorale.

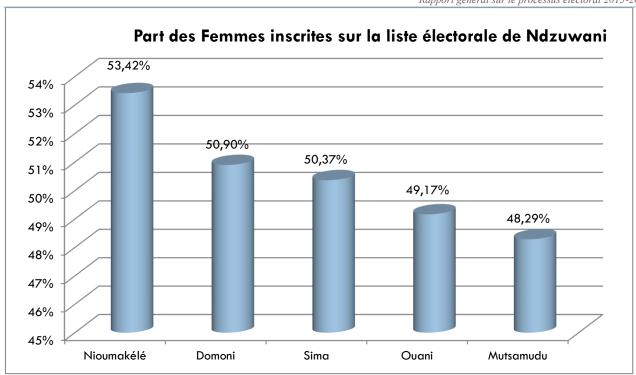
			Femmes in	iscrites	Hommes inscrits		
Iles	Régions	Total inscrit	Nombre d'inscrits	%	Nombre d'inscrits	%	
	Moroni	17 583	7 579	43,10%	10 004	56,90%	
	Badjini Est	14 927	6 985	46,79%	7 942	53,21%	
	Badjini Ouest	13 466	6 551	48,65%	6 915	51,35%	
lja	Mitsamiouli - Mboudé	25 439	12 098	47,56%	13 341	52,44%	
Ngazidja	Bambao	20 614	10 091	48,95%	10 523	51,05%	
\ga	Oichili - Dimani	14 102	6 958	49,34%	7 144	50,66%	
	Hamahamet - Mboinkou	17 334	8 538	49,26%	8 796	50,74%	
	Itsandra - Hamanvou	23 060	11 243	48,76%	11 817	51,24%	
	Hambou	12 120	5 731	47,29%	6 389	52,71%	
	Total	158 645	75 774	47,76%	82 87	52,24%	
	Domoni	26 281	13 377	50,90%	12 904	49,10%	
ani	Nioumakélé	24 672	13 180	53,42%	11 492	46,58%	
IW:	Ouani	23 310	11 461	49,17%	11 849	50,83%	
Ndzuwani	Mutsamudu	25 944	12 528	48,29%	13 416	51,71%	
Z	Sima	21 272	10 714	50,37%	10 558	49,63%	
	Total	121 479	61 260	50,43%	60 21	49,57%	

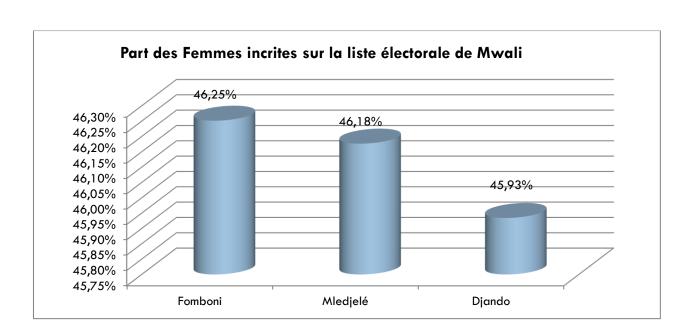
Rapport général sur le processus électoral 2015-2016

ili	Fomboni	11 898	5 503	46,25%	6 395	53,75%
wa]	Djando	3 923	1 802	45,93%	2 121	54,07%
M	Mledjelé	5 061	2 337	46,18%	2 724	53,82%
	Total	20 882	9 642	46,17%	11 240	53,83%
	TOTAL GENERAL	301 006	146 676	48,73%	154 330	51,27%



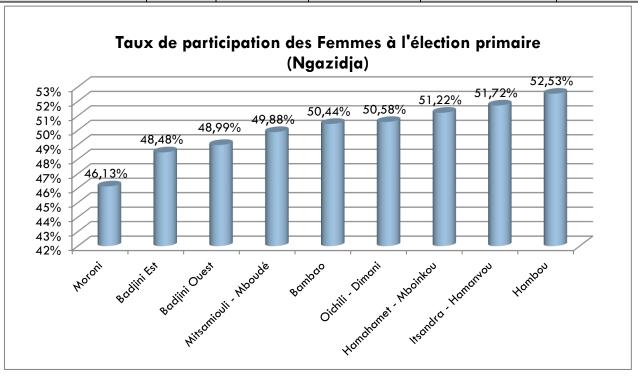


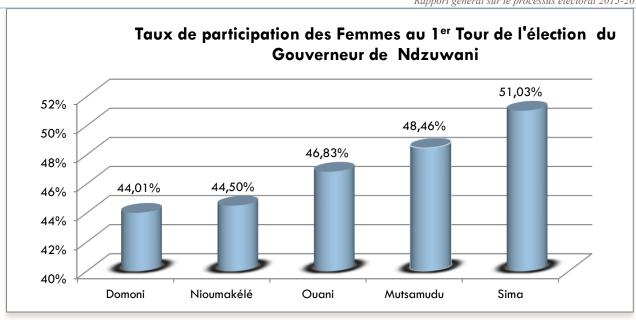


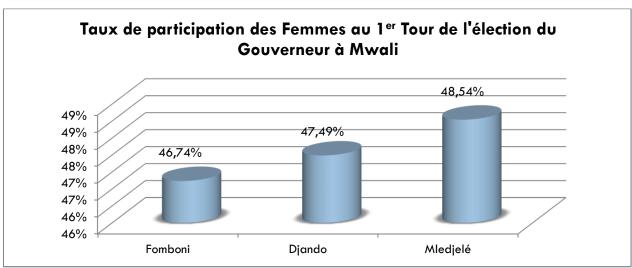


Annexes sur le nombre de femmes ayant accompli leur devoir civique

Régions	Total	Nombre des	Total votant	Nombre des femmes	Taux de
	électeurs inscrits	Femmes inscrites		ayant accompli leur devoir	participation des femmes
Moroni	17583	7245	8 767	4044	46,13%
Badjini Est	14927	6956	11397	5525	48,48%
Badjini Ouest	13466	6551	9423	4616	48,99%
Mitsamiouli - Mboudé	25439	12098	19815	9884	49,88%
Bambao	20614	9954	15547	7842	50,44%
Oichili - Dimani	14102	6704	11404	5768	50,58%
Hamahamet - Mboinkou	17334	8450	14318	7333	51,22%
Itsandra - Hamanvou	23060	10799	17864	9239	51,72%
Hambou	12120	5298	9671	5080	52,53%
Total	158645	74055	118206	59331	50,19%
Domoni	26281	13377	13714	6035	44,01%
Nioumakélé	24672	13180	17087	7604	44,50%
Ouani	23310	11473	14161	6632	46,83%
Mutsamudu	25944	12526	15725	7621	48,46%
Sima	21272	10783	13452	6864	51,03%
Total	121479	61339	74139	34756	46,88%
Fomboni	11898	5503	9001	4240	47,11%
Mledjelé	5061	2337	3923	1866	47,57%
Djando	3923	1802	3140	1475	46,97%
Total	20882	9642	16064	7581	47,19%
Ensemble	301006	145036	201836	101668	50,37%







III-Répartition de la population en âge de voter par circonscription

îles	Régions	CODE	Communes	Inscrits 2014	Inscrits 2015	Variation
	MORONI	01	MORONI	15 896	1 <i>7 5</i> 83	10,61%
		02	BAMBAO YA DJOU	6 316	6 559	3,85%
	BAMBAO	03	BAMBAO YA HARI	7 276	7 983	9,72%
		04	BAMBAO YA MBOINI	5 165	6 072	17,56%
		05	TSINIMOIPANGA	5 621	6 925	23,20%
5	HAMBOU	06	DJOUMOIPANGA	4 426	5 195	17,37%
Ngazidja	BADJINI OUEST	07	NGOUENGOE	6 531	6 992	7,06%
Ngo		08	NIOUMANGAMA	6 042	6 474	7,15%
		09	ITSAHIDI	6 002	7 210	20,13%
	BADJINI EST	10	DOMBA	2 968	3 386	14,08%
		11	PIMBA	3 606	4 331	20,11%
		12	OICHILI YA DJOU	4 004	4 553	13,71%
	OICHILI DIMANI	13	OICHILI YA MBOINI	3 440	3 875	12,65%
		14	DIMANI	4 805	5 674	18,09%

_				11	аррон денена	sur te processi	is electoral 2015
			15	nyuma msiru	5 986	7 196	20,21%
		HAMAHAMET- MBOINKOU	16	NYUMA MRO	4 290	5 016	16,92%
		Modifico	1 <i>7</i>	MBOINKOU	4 743	5 122	7,99%
			18	CEMBENOI LAC SALE	3 389	3 626	6,99%
			19	CEMBENOI SADA	2710	2 979	9,93%
		MITSAMIOULI-	20	MITSAMIOULI	4 145	4 778	15,27%
		MBOUDE	21	NYUMA KOMA	3 636	3 <i>7</i> 76	3,85%
			22	nyumamro kiblani	4 408	4 987	13,14%
			23	NYUMAMRO SOUHEILI	4 877	5 293	8,53%
			24	HAMANVOU	5 249	5 696	8,52%
			25	MBADANI - ITSANDRA	3 237	3 663	13,16%
		ITSANDRA- HAMANVOU	26	BANGANI - ITSANDRA	6 079	6 473	6,48%
		HAMAITTO	27	DJOUMOICHONGO	3 079	3 598	16,86%
			28	ISAHARI	3 262	3 630	11,28%
		Sous total (Ngazidja)	28		141 188	158 645	12,36%
ſ			29	MUTSAMUDU	12 584	13 362	6,18%
		MUTSAMUDU	30	MIRONTSY	4 862	4 930	1,40%
			31	BANDRANI YA CHIRONKAMBA	3 957	4 405	11,32%
			32	BANDRANI YA MTSANGANI	2 966	3 247	9,47%
			33	OUANI	8 470	8 984	6,07%
		OUANI	34	BAZIMINI	5 727	5 885	2,76%
			35	BAMBAO MTROUNI	8 088	8 441	4,36%
	ſ		36	DOMONI	6 362	6 750	6,10%
	· <u>=</u>		37	NGANDZALE	3 983	4 146	4,09%
	Ndzuani	DOMONI	38	KONI	6 017	6 109	1,53%
	ž		39	ВАМВАО	5 323	5 438	2,16%
			40	DJILIME	3 <i>75</i> 8	3 838	2,13%
			41	ADDA	7 162	7 345	2,56%
			42	MREMANI	5 455	5 879	7,77%
		NIOUMAKELE	43	ONGOJOU	3 954	4 351	10,04%
			44	SHAWENI	2 490	2 664	6,99%
			45	MRAMANI	4 242	4 433	4,50%
			46	SIMA	7 649	8 173	6,85%
		SIMA	47	VOUANI	5 475	6 287	14,83%
			48	MOYA	6 221	6 812	9,50%
		Sous total (Ndzuani)	20		114 745	121 479	5,87%
			49	FOMBONI	6 204	6 600	6,38%
		FOMBONI	50	MOILI MDJINI	2 646	2 803	5,93%
	Moili		51	MOIMBASSA	2 320	2 495	7,54%
	٤	WED IE'E	52	MOIMBAO	1 650	1 824	10,55%
		MLEDJELE	53	MLEDJELE	3 000	3 237	7,90%
	ľ	DJANDO	54	DJANDO	3 595	3 923	9,12%
		Sous total (Mwali)	6		19 415	20 882	7,56%
Ī		TOTA	AL GENEI	RAL	275 348	301 006	9,32%
L		1017	"F AFIAEI	VAL	27 3 370	551 500	7

Annexe du Budget Exécuté

BUDGET DE LA CENI POUR LE PROCESSUS ELECTORAL

Période: août 2015 - mai 2016

Composantes	Budget prévisionnel (KMF)	Budget Exécuté (KMF)
Révision exceptionnel, Recensement Diaspora et Liste électorale		
Commission Electorale Nationale Indépendante		
Procédure d'installation 3 CEII (indemnité, réception, cadi)	2 700 000	-
Procédure d'installation 3 CECI (indemnité, réception, cadi)	12 150 000	9 078 750
Staff dédoublonnage (12 pers x 2, 15j) CNTDE	1 800 000	-
Cartes électorales (cartes, impression) + distribution de 35K CE	16 800 000	19 891 000
Transport des cartes d'électeur (CNTDE vers CECI)	1 000 000	-
Enveloppes inviolables (scellées pour le transfert des cartes)	359 344	-
Formation CNTDE & agents recenseurs / superviseur	13 645 000	447 500
Sensibilisation pour l'affichage des listes	6 000 000	2 503 000
Accréditation des observateurs	6 000 000	4 250 000
Sensibilisation et Recensement de diaspora (France, 1,5 mois en 2015)	0	-
Opération électorale diaspora	0	-
Appui technique au fonctionnement de la CTND	0	-
Révision exceptionnel, Recensement Diaspora et Liste électorale		40 130 982
Révision exceptionnel, Recensement Diaspora et Liste électorale- SOUS TOTAL 1	60 454 344	76 301 232
Indemnités du staff de la CENI et ses démembrements		-
Indemnités Membres CENI (13 membres, 9 mois)	35 100 000	31 574 000
Membres CEII (9 membres par île sur 8 mois)	64 800 000	56 700 000
Membres comités techniques CENI (3 pers) en session	4 500 000	-
Membres CECI (54*3 pers) en 5 mois	121 500 000	97 200 000
Prime Président 3 CEII en session	1 440 000	1 260 000
Prime Vice-Président 3 CEII en session	1 200 000	1 050 000
Prime secrétaire bureau CEII en session	960 000	840 000
Emoluments du staff de la CENI et ses démembrements - SOUS TOTAL 2	229 500 000	188 624 000
Personnel d'appui de la CENI, CEII et CECI		-
Secrétaires CENI (3 pers 9 mois), 3 CEII (8 mois session)	8 100 000	6 300 000
Comptable	2 000 000	1 500 000
Assistant comptable	1 400 000	1 575 000
Réceptionniste	800 000	300 000
Agent de maintenance informatique	1 200 000	1 350 000
Chauffeurs coursiers CENI (4 personnes) + CEII (2 personnes)	10 500 000	9 380 000
2 gardiens de nuit et jour pour la CENI + 1/CEII	3 150 000	2 925 000

2 Gardiens SNAP (Mutsamudu et Moroni) 1 200 000	1 3 5 0 0 0 0
` '	1 350 000
Jardinier de la CENI 400 000	150 000
Femmes de ménage (1 perm CENI + 1 session CEII) 1 650 000	1 500 000
Personnes ressources & expertise nationale (5 CENI + 2/CEII, en session)	8 765 000
Archiviste et documentaliste (1 CENI) 2 800 000	525 000
Perdiem de Cadi 1 050 000	637 000
Personnel d'appui de la CENI, CEII et CECI - SOUS TOTAL 3 48 000 000	36 257 000
Equipements de la CENI et ses démembrements	-
Location Siège CEII (session) 7 200 000	6 619 000
Entretien du siège de la CEII & CENI 1 800 000	1 415 700
Location siège CECI (session 5 mois) 27 000 000	21 761 000
Abonnement et Communication de 3 appareils CDMA (1/CEII) 2 400 000	-
Achat des ordinateurs portables par comités techniques 2 700 000	2 700 000
Communication tel CDMA CENI 3 200 000	5 117 348
Crédit tel CENI (13 membres) 3 510 000	3 570 000
Crédit tel CEII (3*9pers) + Comités techniques CENI (3pers) - 2 cartes @ 7500KMF/mois 3 600 000	3 043 500
Crédit tel CECI (54*3pers) - 1 carte @ 7500KMF/mois 6 075 000	5 028 000
Crédit tel personnel d'appui - 2 cartes @ 3000KMF/mois 510 000	749 000
Frais entretien matériel informatique et pérennisation 1 500 000	33 500
Abonnement, communication TIC et Télévision 1 800 000	406 000
Equipement audiovisuel 500 000	-
Voyage inter-îles 5 000 000	4 563 625
Perdiem membres en déplacement inter îles 15 000 000	10 385 700
Equipements de la CENI et ses démembrements - SOUS TOTAL 81 795 000	65 392 373
Fonctionnement CENI et ses démembrements	-
Carburant des membres de la CENI ; (Coût/véhicule/mois) 6 084 000	5 616 000
Entretien véhicules CENI 2 160 000	1 414 700
Location 2 Véhicules par CEII pour 8 mois 31 200 000	27 350 000
Carburant des véhicules de la CENI ; (Coût/véhicule/mois) 4 069 000	7 472 500
Carburant (coût/véhicule/mois) 2/CEII 7 200 000	4 892 500
Carburant et lubrifiant du groupe électrogène CENI et CEII 6 887 552	3 058 500
Eau et électricité CENI + CEII 3 600 000	1 338 200
Frais de réception CENI 8 000 000	1 078 550
Frais de réception CEII 3 000 000	1 366 185
Voyages internationaux frais de transit 5 000 000	420 000
Fonctionnement CENI et ses démembrements - SOUS TOTAL 5 77 200 552	54 007 135
Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	-
Centralisation des résultats électoraux x 2 scrutins 40 000 000	38 427 300
Nuits électorales pour les Structures en charge des élections - SOUS TOTAL 6 40 000 000	38 427 300
Indemnités Président BV (1j/scrutins) - 25KF/j 40 000 000	37 957 500

кирро	rt general sur le process	sus electoral 2013-2010
Indemnités Secrétaire BV (1j/scrutins) - 20KF/j	32 000 000	30 727 500
Indemnités 4 assistants BV (1j/scrutin) - 12KF/j	80 000 000	76 638 000
Centralisation des résultats MinInt durant les opérations de vote	10 000 000	-
Carte tel Président BV, Agent de la CENI (1j/scrutins)	5 124 000	4 672 000
Location véhicule Agent de la CENI et CECI, dont carburant (2j chacun par scrutins)	15 120 000	15 120 000
Indemnités & opérations des agents - SOUS TOTAL 7	182 244 000	165 115 000
Formations CENI/CEII/CECI, agents électoraux & MBV		_
Formations CECI & Agents CENI (coût total, indemnités/transport, etc.)	2 160 000	383 000
Formations MBV (Président + secrétaire + 4 assistants, indemnités/transport, etc.)	28 000 000	29 644 475
Formations - SOUS TOTAL 8	30 160 000	30 027 475
Matériels électoraux et logistique/transport		
Listes d'émargement (pages A4, imprimé par CNTDE), 2 listes par scrutins (4)	27 104 000	
Matériels électoraux et logistique/transport - SOUS TOTAL 9	27 104 000	-
Sécurisation du processus électoral		
Sécurisation (forces de sécurité)	50 000 000	50 000 000
Sécurisation du processus électoral - SOUS TOTAL 10	50 000 000	50 000 000
Transparence, sensibilisation & observation		-
ONG	13 600 000	4 380 000
Média	26 400 000	396 000
Transparence, sensibilisation & observation - SOUS TOTAL 11	40 000 000	4 776 000
Opérations post électorales		
Retraite CENI (révision du budget)	7 500 000	_
Opérations post électorales SOUS TOTAL 12	7 500 000	-
Total général		
(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)+(9)+(10)+(11)+(12)	873 957 896	708 927 515
Imprévus	43 697 895	21 144 756
Total général	917 655 791	730 072 271
Montant non justifiés par la CEII Ngazidja		722 365
Trésorerie (Banque & Caisse)		205 364
TOTAL		730 072 271

Annexes sur les résultats des formations de MBV

Nombre de personnes par région suivant la note obtenue

NGAZIDJA

Régions /	Hambou	Moroni	Bandjini Ouest	Itsandra- Hamanvou	Ochili- Dimani	Bambao	Hamaham et-	li -	Badjini Est	
Personnes formés							Mboikou	Mboudé		Total
Non certifié	24	13	23	47	17	18	57	39	38	276
Certifié assistant	17	35	34	60	38	36	64	73	51	408
Certifié Présiden										
/Secrétaire	125	194	147	227	201	258	178	281	153	1764
Total	166	242	204	334	256	312	299	393	242	2448
Nbre de MBV										
souhaité	162	264	204	336	216	312	306	402	246	2448
% formée	102,4%	91,67%	100%	99,40%	118,52%	100%	97,71%	97,76%	98,37%	100%
Nbre de MBV certifié	142	229	181	287	239	294	242	354	212	2180
Taux de réussite Général	85,54%	94,63%	88,73%	85,93%	93,36%	94,23%	80,94%	90,08%	84,30%	88,73%

	Homme	Femme	Total
Nombre de réussite	1444	736	2180
taux de réussite	66,24%	33,76%	100%

NDZUWANI

Régions / Personnes formés	Domoni	Mutsamudu	Ouani	Sima	Nioumakelé	Total
Non certifiés	44	62	78	35	42	261
Certifiés assistants	85	104	77	94	59	419
Certifiés Présid./Secrétaire	190	202	149	188	213	942
Total	319	368	304	317	314	1622
Nbre de MBV souhaité	324	360	306	306	306	1602
% formé	98,46%	102,22%	99,35%	103,59%	102,61%	101,25%
Nbre de MBV certifié	275	306	226	282	272	1361
Taux de réussite Général	86,21%	83,15%	74,34%	88,96%	86,62%	83,91%

	Homme	Femme	Total
Nombre de réussite	859	502	1361
taux de réussite	86,68%	79,56%	83,91%

MWALI

Régions /				
Personnes formés	Fomboni	Djando	Mledjelé	Total
Non certifiés	6	1	1	8
Certifiés assistants	14	3	10	27
Certifiés Présid/Secrétaire	123	43	48	214
Total	143	47	59	249
Nbre de MBV souhaité	162	54	72	288
% formé	88,27%	87,04%	81,94%	86,46%
Nbre de MBV certifié	137	46	58	241
Taux de réussite Général	95,80%	97,87%	98,31%	96,79%

	Homme	Femme	Total
Nombre de réussite	160	81	241
taux de réussite	98,77%	93,10%	96,79%

Annexes sur les résultats définitifs

Résultats de l'élection primaire du 21 février 2010	6 à Ngazidja		
Nombre d'inscrits :			158 645
Nombre de Votants :			118 040
Taux de Participation :			74,41%
Bulletins Blanc ou nuls:			7 110
Suffrages annulé par la Cour			
Suffrage exprimé Valable			110 930
MOHAMED DAOUDOU	4604	Soit	4,15%
ALLAOUI SAID HAMIDOU	1055	Soit	0,95%
SALIMOU MOHAMED AMIRI	1946	Soit	1,75%
MAHAMOUD AHMED WADAANE	428	Soit	0,39%
MOHAMED ALI DIA	585	Soit	0,53%
BOURHANE HAMIDOU	6390	Soit	5,76%
CHEIKH AHMED SAID ABDOURAHMANE	445	Soit	0,40%
MOUIGNI BARAKA SAID SOILIHI	17323	Soit	15,62%
SALIM SAADI	559	Soit	0,50%
AZALI ASSOUMANI	16747	Soit	15,10%
YOUSSOUF ABDOU MOINAECHA	599	Soit	0,54%
SAID HACHIM ACHIRAFFI	3224	Soit	2,91%
YOUSSOUF SAID MAHAZI	565	Soit	0,51%
LARIFOU SAID	6518	Soit	5,88%
MOHAMED ALI SOILIHI	19835	Soit	17,88%
IBRAHIMA HISSANI MFOIHAYA	1278	Soit	1,15%
MZE ABDOU SOULE EL-BAK	1896	Soit	1,71%
ASSOUMANY ABOUDOU	2443	Soit	2,20%
SAID IBRAHIM FAHMI	16485	Soit	14,86%
SAID ALI KEMAL ED-DINE	1402	Soit	1,26%
SAID AHMED SAID ALI	580	Soit	0,52%
MAECHA MTARA	732	Soit	0,66%
ABDOULOIHABI MOHAMED	1317	Soit	1,19%
MOHAMED ISSIMAILA	2016	Soit	1,82%
NASSOR MOHAMED ALI	1958	Soit	1,77%

Résultats de l'élection présidentielle du 10 avril et 11 mai 2016 dans l'ensemble du pays

Nombre d'inscrits :			301 006
Nombre de bureau de vote			723
Nombre de Votants :			208 049
Taux de Participation:			69,12%
Bulletins Blancs ou nuls:			11 686
Suffrages annulés par la Cour :			340
Suffrage exprimé Valable :			196 023
MOUIGNI BARAKA	37 073	Soit	18,91%
AZALI ASSOUMANI	81 214	Soit	41,43%
MOHAMED ALI SOILIHI	77 736	Soit	39,66%

Résultats des élections des gouverneurs 1^{er} et 2^{ème} Tour.

Premier tour de l'élection du gouverneur du 21 février 2015 dans l'île autonome Ngazidja

		158 645		
Nombre de Votants:				
Taux de Participation :				
		7 940		
		-		
		110 072		
2468	Soit	2,24%		
16133	Soit	14,66%		
1866	Soit	1,70%		
14230	Soit	12,93%		
5865	Soit	5,33%		
11787	Soit	10,71%		
13073	Soit	11,88%		
1426	Soit	1,30%		
3626	Soit	3,29%		
7800	Soit	7,09%		
841	Soit	0,76%		
19722	Soit	17,92%		
2160	Soit	1,96%		
5951	Soit	5,41%		
3124	Soit	2,84%		
	16133 1866 14230 5865 11787 13073 1426 3626 7800 841 19722 2160 5951	16133 Soit 1866 Soit 14230 Soit 5865 Soit 11787 Soit 13073 Soit 1426 Soit 3626 Soit 7800 Soit 841 Soit 19722 Soit 2160 Soit 5951 Soit		

Deuxième tour de l'élection du gouverneur du 10 avril 2016 dans l'île autonome Ngazidja

Nombre d'inscrits :			158 645
Nombre de Votants :			118 870
Taux de Participation :			74,93%
Bulletins Blancs ou nuls:			5 910
Suffrages annulés par la Cour			-
Suffrage exprimé Valable			112 960
HASSANI HAMADI	70176	Soit	62,12%
HAMADA MOUSSA	42784	Soit	37,88%

Premier tour de l'élection du gouverneur du 21 février 2016 dans l'île autonome de Ndzuwani

Nombre d'inscrits :			121 479
Nombre de Votants :			67 760
Taux de Participation :			55,78%
Bulletins Blanc ou nuls:			4 115
Suffrages annulé par la Cour			-
Suffrage exprimé Valable			63 645
ABDOU SALAMI ABDOU	23128	Soit	36,34%
ANISSI CHAMSIDINE	17287	Soit	27,16%
ABDALLAH AHMED ABDEREMANE	366	Soit	0,58%
ABDOURAHAMANE ADINANE	2150	Soit	3,38%
ABDOU ZAKARIA	1183	Soit	1,86%
NOURDINE MIDILADJI ABDEREMANE	5889	Soit	9,25%

YASSER ALI ASSOUMANI	585	Soit	0,92%
DJANDI AHAMADI	721	Soit	1,13%
MOUSSA TOYBOU	5079	Soit	7,98%
IBRAHIM OUSSENE	1305	Soit	2,05%
INSSA MOHAMED	1679	Soit	2,64%
MOUTUI ABDOU SALAM	763	Soit	1,20%
BASTOINE SOULAIMANE	1225	Soit	1,92%
AYOUBA SAID OUSSENI	613	Soit	0,96%
DJAMALIDINE COMBO	1672	Soit	2,63%

Deuxième tour de l'élection du gouverneur 10 avril et 11 mai 2016 dans l'ile autonome de Ndzuwani

Nombre d'inscrits :			121 479
Nombre de Votants :			73 514
Taux de Participation :			60,52%
Bulletins Blancs ou nuls:			4 143
Suffrages annulés par la Cour			340
Suffrage exprimé Valable			69 031
ABDOU SALAMI ABDOU	34991	Soit	50,69%
ANISSI CHAMSIDINE	34040	Soit	49,31%

Premier tour de l'élection du gouverneur 21 février 2016 dans l'ile autonome de Mwali

Nombre d'inscrits :						
Nombre de Votants:						
Taux de Participation :						
Bulletins Blanc ou nuls:			418			
Suffrages annulé par la Cour			-			
Suffrage exprimé Valable						
ALI HILALI SAID	2079	Soit	13,29%			
BIANFIRI TARMIDI 2642 Soit						
ABOUBACAR HADIDJA BOINARIZIKI	3699	Soit	23,64%			
MARIAMA HAIDAR	171	Soit	1,09%			
ABDOURAHAMANE BEN CHEIK ACHIRAF	980	Soit	6,26%			
MOHAMED SAID FAZUL	5007	Soit	32,00%			
LOUTFI ATTOUMANE	477	Soit	3,05%			
OUKACHA MOHAMED LARIF 377 Soit						
EL-AMINE ALI MBARAKA	124	Soit	0,79%			
ABOUBACAR HASSANE	90	Soit	0,58%			

Deuxième tour de l'élection du gouverneur du 10 avril 2016 dans l'île autonome de Mwali

Nombre d'inscrits:			20 882
Nombre de Votants:			16 023
Taux de Participation :			76,73%
Bulletins Blancs ou nuls:			673
Suffrages annulés par la Cour			-
Suffrage exprimé Valable			15 350
ABOUBACAR HADIDJA BOINARIZIKI	5633	Soit	36,70%
MOHAMED SAID FAZUL	9717	Soit	63,30%

Annexes sur l'analyse des résultats des élections des gouverneurs

Analyse des résultats des élections présidentielles et des Gouverneurs des Iles du premier et deuxième tour

a-Tableau comparatif des résultats du premier tour de 2016 par rapport à 2015

Bien que nombre d'électeurs de 2016 a augmenté de 9,32% par rapport aux électeurs de 2015, le taux de participation a diminué

	Ngazidja			Ndzouani			
	2015	2016	%	2015	2016	%	
Inscrits	141 188	158 645	12,36%	114745	121 479	5,87%	
votants	108 140	118 040	9,15%	69 013	67 760	-1,82%	
Nuls	9 098	7 110	-21,85%	5 937	4 115	-30,69%	
Suffrage exprimé	99 042	110 930	12,00%	63 076	63 645	0,90%	
Taux de participation	76,59%	74,41%		60,14%	55,78%		

	Mwali			TOTAL		
	2015	2016	%	2015	2016	%
Inscrits	19 415	20 882	7,56%	275 348	301 006	9,32%
votants	14 826	16 064	8,35%	191 979	201 864	5,15%
Nuls	655	418	-36,18%	15 690	11 643	-25,79%
Suffrage exprimé	14 171	15 646	10,41%	176 289	190 221	7,90%
Taux de participation	76,36%	76,93%		69,72%	67,06%	

b-<u>Tableau comparatif des résultats du deuxième tour de 2016 par rapport à 2015</u>

	Ngazidja			Ndzouani			
	2015	2016	%	2015	2016	%	
Inscrits	141 188	158 645	12,36%	114 745	121 479	5,87%	
votants	105 681	118 870	12,48%	74 945	73 514	-1,91%	
Nuls	6 262	5 910	-5,62%	5 271	4 483	-14,95%	
Suffrage exprimé	99 419	112 960	13,62%	69 674	69 031	-0,92%	
Taux de participation	74,85%	74,93%		65,31%	60,52%		

	Mwali			TOTAL			
	2015	2016	%	2015	2016	%	
Inscrits	19 415	20 882	7,56%	275 348	301 006	9,32%	
votants	14 824	16 023	8,09%	195 450	208 407	6,63%	
Nuls	386	673	74,35%	11 919	11 066	-7,16%	
Suffrage exprimé	14 438	15 350	6,32%	183 531	197 341	7,52%	
Taux de participation	76,35%	76,73%		70,98%	69,24%		

Annexes sur les résultats par affiliation

Nombre de voix obtenues par affiliation politique et par lle :

1-Scrutin présidentiel

	Premier	tour	Deuxième tour		
Affiliations politiques	Nombre des voix obtenues	%	Nombre des voix obtenues	%	
INDEPENDANT	30 518	27,51%			
UPDC	19 835	17,88%	77 736	39,66%	
RDC	17 323	15,62%	37 073	18,91%	
CRC	16 747	15,10%	81 214	41,43%	
RIDJA	6 518	5,88%			
ORANGE	4 604	4,15%			
CADIM	3 224	2,91%			
URANGO	2 443	2,20%			
PSDC/ DUDJA	1 896	1,71%			
CHUMA	1 402	1,26%			
APSI	1 317	1,19%			
AFPC	1 278	1,15%			
ULEZI	1 055	0,95%			
RND/ RENOVATEUR	732	0,66%			
COMOR YA LEO NA MESSO	585	0,53%			
UNDC	580	0,52%			
MDC	445	0,40%			
RIFAD COMORES	428	0,39%			
TOTAL	110 930		196 023		

2-Gouverneurs des lles

A 66-11 11-1	Premier tour						
Affiliation politique	Ngazidja	Ndzuwani	Mwali	TOTAL	%		
CRC	11 787	2 150	1 <i>7</i> 1	14 108	7,45%		
RDC	5 865	5 079		10 944	5,78%		
URANGO							
JUWA	13 073	23 128	2 079	38 280	20,22%		
UPDC	19 722	17 287	3 699	40 708	21,50%		
URC	3 124			3 124	1,65%		
APSI							
INDEPENDANT (7 candidats)	25 297	11 <i>74</i> 9	4 690	41 736	22,04%		
RDR	14 230			14 230	7, 51%		
CADIM							
CRAN	16 133			16 133	8,52%		
ULEZI							
ORANGE							
MDC							
RIDJA							
COMOR YA LEO NA MESSO							

TOTAL	110 072	63 645	15 646	189 363	
PSDC/ DUDJA					
FNJ		1 225		1 225	0,65%
WWWU		1 679		1 679	0,89%
BASSEMELA		763		763	0,40%
PSN	841	585		1 426	0,75%
AFPC					
RIFAD COMORES					
UCP			5 007	5 007	2,64%
UNDC					
CHUMA					
RND/ RENOVATEUR					

A 6011 -1 11-1	Deuxième tour						
Affiliation politique	Ngazidja	Ndzuwani	Mwali	TOTAL	%		
CRC	14 108	14 108	14 108	42 324	17,66%		
RDC							
URANGO							
JUWA		34 991		34 991	14,60%		
UPDC	42 784	34 040	5 633	82 457	34,41%		
URC							
APSI							
INDEPENDANT (7 candidats)							
RDR							
CADIM							
CRAN	70 176			70 176	29,28%		
ULEZI							
ORANGE							
MDC							
RIDJA							
COMOR YA LEO NA MESSO							
RND/ RENOVATEUR							
CHUMA							
UNDC							
UCP			9 <i>7</i> 1 <i>7</i>	9717	4,05%		
RIFAD COMORES							
AFPC							
PSN							
BASSEMELA							
WWWU							
FNJ							
PSDC/ DUDJA							
TOTAL	127 068	83 139	29 458	239 665			